



DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE 23 MARS 2023

- Délibération n°2023/11 portant réinstallation du conseil communautaire, approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 02 février 2023, des décisions du Président et du bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance
- Délibération n°2023/12 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de EUILLY-LOMBUT dans le cadre du fonds solidaire intercommunal
- Délibération n°2023/13 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de LA FERTE SUR CHIERS dans le cadre du fonds solidaire intercommunal.
- Délibération n°2023/14 portant approbation de la vente à la société GJ BATI CONSTRUCT de parcelles sur la ZAC de WE
- Délibération n°2023/15 portant approbation de la modification de la vente de l'ancien cabinet médical de Douzy
- Délibération n°2023/16 portant approbation de la modification de la vente d'une parcelle du domaine privé de la CCPL à la société LIDL
- Délibération n°2023/17 portant approbation du bilan de la fédération des industriels, artisans et commerçants (FIAC) 2022 et versement de la subvention 2023
- Délibération n°2023/18 portant approbation du protocole d'accord avec Ardenne Métropole pour l'accès en déchetterie de Pouru-Saint-Rémy
- Délibération n°2023/19 portant approbation de l'extension de la tarification incitative aux PAV de Mouzon
- Délibération n°2023/20 portant demande de prolongation du dispositif d'aide aux commerçants de centres bourgs (ACCOR) entre la CCPL et la Région Grand Est
- Délibération n°2023/21 portant approbation du cofinancement pluriannuel du bureau transfrontalier 2023-2025
- Délibération n°2023/22 portant approbation de l'inscription dans la démarche de développement du cyclotourisme dans le cadre d'Interreg VI (fonds européen)
- Délibération n°2023/23 portant approbation du nouveau plan de financement de la crèche de Douzy

- Délibération n°2023/24 portant approbation du plan de financement définitif de la résidence sénior
- Délibération n°2023/25 portant approbation des modalités de fonctionnement de la résidence senior
- Délibération n°2023/26 portant modification des statuts du syndicat mixte Synergie Ardenne-Meuse
- Délibération n°2023/27 portant versement des cotisations 2023 aux structures extérieures
- Délibération n°2023/24 portant approbation du plan de financement définitif de la résidence sénior
- Délibération n°2023/28 à 2023/53 portant approbation de l'exécution budgétaire 2022

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSINET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/11 portant réinstallation du conseil communautaire approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 02 février 2023, des décisions du Président et du Bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance</p>	

Le quorum étant atteint (45 présents et 11 pouvoirs (56) votants), le Président ouvre la séance à 19h00, à la salle des fêtes de Carignan ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

Réinstallation du conseil Communautaire :

Suite au décès de M Lionel TISSERANT délégué suppléant de la collectivité pour la commune de LINAY, Mme Dorothee MARTINACHE a été désignée par délibération du conseil municipal de la commune de LINAY en date du 08 février 2023 comme déléguée suppléante de la collectivité pour la commune de LINAY.

Les conseillers communautaires prennent connaissance des décisions du président communautaire et du bureau communautaire.

**Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité**

APPROUVE l'ordre du jour de la séance du 23 mars 2023, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil Communautaire en date du 17 mars 2023 ;

DESIGNE Monsieur Gilbert LORDIER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales ;

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 2 février 2023, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil Communautaire en date du 17 mars 2023 ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.13 16:13:40 +0200
Ref:20230413_155204_1-1-O
Signature numérique
le Président

ANNEXE A LA DELIBERATION N 2023/11

COMMUNE	Titulaire ou Suppléant	Titre	Prénom	Nom
Angecourt	Délégué titulaire	Madame	Frédérique	KRETZMEYER
<i>Angecourt</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Francis</i>	<i>GENTIL</i>
Artaise le Vivier	Délégué titulaire	Monsieur	Fabien	WARZEE
<i>Artaise le Vivier</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Régis</i>	<i>ADNET</i>
Auflance	Délégué titulaire	Monsieur	Jean Marie	TURCHI
<i>Auflance</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Madeleine</i>	<i>GOMEZ</i>
Autrecourt et Pourron	Délégué titulaire	Monsieur	Brice	PARISOT
<i>Autrecourt et Pourron</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Blandine</i>	<i>AMET</i>
Beaumont en Argonne	Délégué titulaire	Monsieur	Francis	CHAUMONT
<i>Beaumont en Argonne</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Martine</i>	<i>BERG</i>
Bièvres	Délégué titulaire	Monsieur	Michel	VIGNOL
<i>Bièvres</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Jean Francois</i>	<i>MANGIN</i>
Blagny	Délégué titulaire	Monsieur	Jean Michel	ROBERT
Blagny	Délégué titulaire	Madame	Monique	HELSEN
Blagny	Délégué titulaire	Monsieur	Jean Jacques	COEN
Brévilley	Délégué titulaire	Monsieur	Olivier	HIBLOT
<i>Brévilley</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Ginette</i>	<i>PIERRE</i>
Bulson	Délégué titulaire	Monsieur	Patrick	BERTEAUX
<i>Bulson</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Julien</i>	<i>CAILLET</i>
Carignan	Délégué titulaire	Monsieur	Alain	DASSIMY
Carignan	Délégué titulaire	Madame	Christine	PAULIN
Carignan	Délégué titulaire	Monsieur	Gilbert	LORDIER
Carignan	Délégué titulaire	Madame	Louisa	FRENOIS
Carignan	Délégué titulaire	Monsieur	Michel	DOPPLER
Carignan	Délégué titulaire	Madame	Bernadette	GATINE
Carignan	Délégué titulaire	Madame	Héloïse	TUPEANSKAS
Carignan	Délégué titulaire	Monsieur	Edouard	VIZCAINO
Chémery Chéhéry	Délégué titulaire	Monsieur	Bernard	RICLOT
<i>Chémery Chéhéry</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Céline</i>	<i>GUERIN</i>
Douzy	Délégué titulaire	Madame	Charline	CLOSSE
Douzy	Délégué titulaire	Monsieur	Claude	LALLEMENT
Douzy	Délégué titulaire	Madame	Catherine	DOUBLET
Douzy	Délégué titulaire	Monsieur	Lucien	EVARD
Douzy	Délégué titulaire	Monsieur	Francois	MASSENET
Douzy	Délégué titulaire	Madame	Françoise	MAIGRET
Escombres et le Chesnois	Délégué titulaire	Madame	Aurélie	BODY
<i>Escombres et le Chesnois</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Pauline</i>	<i>PETIT</i>
Euilly-Lombut	Délégué titulaire	Monsieur	Jean Yves	JONET
<i>Euilly Lombut</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Jean Sébastien</i>	<i>BONNEFOY</i>
Fromy	Délégué titulaire	Madame	Dominique	GERARD
<i>Fromy</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Christelle</i>	<i>LANDRIN</i>
Haraucourt	Délégué titulaire	Monsieur	Frédéric	LATOIR
Haraucourt	Délégué titulaire	Monsieur	Alexis	PARIS
Herbeuval	Délégué titulaire	Monsieur	Franck	JULLIEN
<i>Herbeuval</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Philippe</i>	<i>LECLER</i>
La Besace	Délégué titulaire	Monsieur	Jean Hugues	LOUIS
<i>La Besace</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Marc</i>	<i>LAURENT</i>
La Ferté sur Chiers	Délégué titulaire	Monsieur	Etienne	MALCUIT
<i>La Ferté sur Chiers</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Marie France</i>	<i>THIRY</i>
La Neuville à Maire	Délégué titulaire	Monsieur	Vincent	BOURGIN

COMMUNE	Titulaire ou Suppléant	Titre	Prénom	Nom
<i>La Neuville à Maire</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Ludovic</i>	<i>ROSSIGNOL</i>
Le Mont Dieu	Délégué titulaire	Madame	Anne	FRAIPONT
<i>Le Mont Dieu</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Jean Marie</i>	<i>MILHAU</i>
Les Deux Villes	Délégué titulaire	Monsieur	Géry	TRONÇON
<i>Les Deux Villes</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Nicolas</i>	<i>BLAISE</i>
Létanne	Délégué titulaire	Monsieur	Dominique	BARRE
<i>Létanne</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Sylvie</i>	<i>CHAMPEAUX</i>
Linay	Délégué titulaire	Monsieur	Francis	ANNOULD
<i>Linay</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Dorothee</i>	<i>MARTINACHE</i>
Maisoncelle et Villers	Délégué titulaire	Monsieur	Francis	HENRIET
<i>Maisoncelle et Villers</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Sylvie</i>	<i>CLOUET</i>
Malandry	Délégué titulaire	Madame	Annick	DUFILS
<i>Malandry</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Brice</i>	<i>GERARD</i>
Margny	Délégué titulaire	Monsieur	Michel	PROTIN
<i>Margny</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Denis</i>	<i>BRACONNIER</i>
Margut	Délégué titulaire	Monsieur	Pierre	DEBOUW
Margut	Délégué titulaire	Madame	Corinne	GALLERNE
Matton Clémency	Délégué titulaire	Madame	Sophie	CHEVALIER
<i>Matton Clémency</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Patrick</i>	<i>BERTHOLET</i>
Messincourt	Délégué titulaire	Monsieur	Michel	SABATIER
<i>Messincourt</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Patrick</i>	<i>NORTIER</i>
Mogues	Délégué titulaire	Monsieur	Marc	WATHY
<i>Mogues</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Frédéric</i>	<i>HENRY</i>
Moiry	Délégué Titulaire	Madame	Jacqueline	PIERRE
<i>Moiry</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Jérémy</i>	<i>BARTHELEMY</i>
Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Alain	RENARD
Mouzon	Délégué titulaire	Madame	Michelle	FORTIER
Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Eric	BELDJOUDI
Mouzon	Délégué titulaire	Madame	Valérie	MAUCLAIR
Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Patrick	BRAUN
Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Lionel	BIHIN
Osnes	Délégué titulaire	Monsieur	Daniel	COLA
<i>Osnes</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Nathalie</i>	<i>SOHYER</i>
Puilly-Charbeaux	Délégué titulaire	Monsieur	Jean-Bernard	CHOISIT
<i>Puilly-Charbeaux</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Jean Paul</i>	<i>LEFEBVRE</i>
Pure	Délégué titulaire	Monsieur	Yves	MOZET
<i>Pure</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Guy</i>	<i>FOURRIER</i>
Raucourt et Flaba	Délégué titulaire	Madame	Véronique	DURU
Raucourt et Flaba	Délégué titulaire	Monsieur	Mustapha	HOUAZENE
Remilly-Aillicourt	Délégué titulaire	Madame	Marie-Antoinette	BEAUDA
Remilly-Aillicourt	Délégué titulaire	Monsieur	Bernard	GOUT
Sachy	Délégué Titulaire	Madame	Arlette	BRACONNIER
<i>Sachy</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Gilbert</i>	<i>GIBOU</i>
Sailly	Délégué titulaire	Monsieur	Jérôme	PRUDHOMME
<i>Sailly</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Adeline</i>	<i>SERAFINI</i>
Sapogne sur Marche	Délégué titulaire	Monsieur	Pascal	NICOLAS
<i>Sapogne sur Marche</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Fabien</i>	<i>LECLER</i>
Signy-Montlibert	Délégué titulaire	Madame	Josée	LEFEBVRE
<i>Signy-Montlibert</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Vincent</i>	<i>CHAÏEB</i>
Stonne	Délégué titulaire	Monsieur	William	REBISZ
<i>Stonne</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Christophe</i>	<i>LEFEVRE</i>

COMMUNE	Titulaire ou Suppléant	Titre	Prénom	Nom
Tétaigne	Délégué titulaire	Monsieur	Jean-Marie	PIERRE
<i>Tétaigne</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Caroline</i>	<i>COURTOIS</i>
Tremblois les Carignan	Délégué titulaire	Monsieur	Jean-Pol	OURY
<i>Tremblois les Carignan</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Christian</i>	<i>HILGER</i>
Vaux les Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Denis	PETITPAS
<i>Vaux les Mouzon</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Véronique</i>	<i>DION</i>
Villers devant Mouzon	Délégué titulaire	Monsieur	Ludovic	BEURAIN
<i>Villers devant Mouzon</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Madame</i>	<i>Elisabeth</i>	<i>SZELEST</i>
Villy	Délégué titulaire	Monsieur	Richard	PHILBICHE
<i>Villy</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Alexandre</i>	<i>MIKULA</i>
Williers	Délégué titulaire	Monsieur	Julien	LALLEMENT
<i>Williers</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Rémi</i>	<i>RICHARD</i>
Yoncq	Délégué titulaire	Madame	Marie-Pascale	PONSIGNON
<i>Yoncq</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>Monsieur</i>	<i>Alain</i>	<i>CORNET</i>

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73 En exercice : 73 Présents : 45 Pouvoir : 11 Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n°2023/12 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de EUILLY-LOMBUT dans le cadre du fonds solidaire intercommunal</p>	

La Communauté de communes des Portes du Luxembourg au travers de l'attribution d'un fonds de solidarité communautaire adopté le 9 décembre 2021, entend soutenir et accompagner ses communes membres dans les actions auxquelles elles doivent faire face dans de nombreux domaines d'intérêt général ;

La commune de EUILLY-LOMBUT a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de solidarité d'un montant de 5 000€ pour la réfection de la Grand'Rue et l'aménagement des trottoirs PMR.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 99 598,00€ HT.
La commune a sollicité de la DETR à hauteur de 30%, soit 29 879,40€.

Selon le règlement repris en annexe de la délibération n°2021/148, le fonds de concours « équipement investissement » est attribué, pour les communes de moins de 500 habitants, à raison d'un dossier par an et pour un montant maximum de 25% du reste à financer par la commune. Pour être éligible, le montant des travaux doit être supérieur à 5 000€ par projet.

Nombre d'habitant à EUILLY-LOMBUT au 1^{er} janvier 2021 : 110
Montant du reste à financer par la commune = 69 718,60€
Montant de l'aide = 25% de 69 718,60€ = 17 429,65€

L'aide accordée dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement » s'élève donc à 5 000 € sur la base du reste à financer par la commune pour ce projet.

L'opération étant éligible au fonds de solidarité communautaire, il est demandé au conseil communautaire d'attribuer le fonds de concours correspondant ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16-V ;
Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg ;
Vu la délibération n 2021/148 du conseil communautaire en date du 09 décembre 2021 portant approbation de la mise en place des dispositifs d'appui et fonds de solidarité avec les communes ;
Vu le règlement du fonds de solidarité adopté par délibération n°2021/148 du 9 décembre 2021 ;
Vu la demande d'aide financière formulée par la commune de EUILLY-LOMBUT
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;
Considérant que cette opération est éligible au fonds de solidarité communautaire ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

**Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;
A l'unanimité**

DECIDE D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de EUILLY-LOMBUT pour des travaux de réfection de la Grand'Rue et d'aménagement PMR.

PRECISE que le cout de l'opération est arrêté comme suit :

Description de l'opération	Coût prévisionnel	Subvention	Part de financement communal	Fonds de concours CCPL
Travaux de réfection et aménagement PMR	99 598,00€	DETR : 29 879,40€	69 718,60€	5 000€

FIXE le montant maximal de ce fonds de concours à 5 000 euros avec la décomposition suivante :
- Fonds de concours « EQUIPEMENT INVESTISSEMENT » : 5 000€ euros

Délibération n°2023/12 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de Euilly-Lombut

RAPPELLE que, d'une part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait supérieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL restera, dans tous les cas, fixée au montant initial et, d'autre part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait inférieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL sera alors revue à la baisse en fonction du coût réel de l'opération et sur la base des règles de calcul énoncées dans le présent règlement.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Communautaire.

PRECISE les engagements des parties :

-La commune s'engage à réaliser ou faire réaliser l'opération selon les exigences techniques et réglementaires en vigueur et à utiliser les sommes perçues uniquement dans le cadre de la réalisation des opérations objet du présent fonds de solidarité ;

-La communauté de communes s'engage à verser le fonds de solidarité correspondant selon les modalités définies au règlement d'attribution adopté par délibération du conseil communautaire n°2021/148 du 9 décembre 2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par

Le Président,

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.26 14:41:50 +0200
Ref:20230426_094401_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73 En exercice : 73 Présents : 45 Pouvoir : 11 Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n°2023/13 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de LA FERTE SUR CHIERS dans le cadre du fonds solidaire intercommunal</p>	

Délibération n°2023/13 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de la Ferté sur

La Communauté de communes des Portes du Luxembourg au travers de l'attribution d'un fonds de solidarité communautaire adopté le 9 décembre 2021, entend soutenir et accompagner ses communes membres dans les actions auxquelles elles doivent faire face dans de nombreux domaines d'intérêt général ;

La commune de LA FERTE SUR CHIERS a sollicité la Communauté de Communes pour l'attribution d'un fonds de solidarité d'un montant de 5 000€ pour la mise aux normes de la sécurité incendie de la commune.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 7 470,18€ HT.
La commune a sollicité de la DETR à hauteur de 30%, soit 3 735€.

Selon le règlement repris en annexe de la délibération n°2021/148, le fonds de concours « équipement investissement » est attribué, pour les communes de moins de 500 habitants, à raison d'un dossier par an et pour un montant maximum de 25% du reste à financer par la commune. Pour être éligible, le montant des travaux doit être supérieur à 5 000€ par projet.

Nombre d'habitant à LA FERTE SUR CHIERS au 1^{er} janvier 2021 : 175
Montant du reste à financer par la commune = 3 735,18€
Montant de l'aide = 25% de 3 735,18€ = 933€

L'aide accordée dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement » s'élève donc à 933€ sur la base du reste à financer par la commune pour ce projet.

L'opération étant éligible au fonds de solidarité communautaire, il est demandé au conseil communautaire d'attribuer le fonds de concours correspondant ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16-V ;
Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg ;
Vu la délibération n 2021/148 du conseil communautaire en date du 09 décembre 2021 portant approbation de la mise en place des dispositifs d'appui et fonds de solidarité avec les communes ;
Vu le règlement du fonds de solidarité adopté par délibération n°2021/148 du 9 décembre 2021 ;
Vu la demande d'aide financière formulée par la commune de LA FERTE SUR CHIERS
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;
Considérant que cette opération est éligible au fonds de solidarité communautaire ;

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

**Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;
A l'unanimité**

DECIDE D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de LA FERTE SUR CHIERS pour la mise aux normes de la sécurité incendie de la commune

PRECISE que le cout de l'opération est arrêté comme suit :

Description de l'opération	Coût prévisionnel	Subvention	Part de financement communal	Fonds de concours CCPL
Travaux de mise aux normes de la sécurité incendie	7 470,18€ HT	DETR : 3 735€.	3 735,18€	933€

FIXE le montant maximal de ce fonds de concours à 933 euros avec la décomposition suivante :
- Fonds de concours « EQUIPEMENT INVESTISSEMENT » : 933€ euros

RAPPELLE que, d'une part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait supérieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL restera, dans tous les cas, fixée au montant initial

Délibération n°2023/13 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de la Ferté sur Chiérs dans le cadre du FSI

et, d'autre part, dans l'hypothèse où le coût final de l'opération serait inférieur au coût prévisionnel, la participation financière de la CCPL sera alors revue à la baisse en fonction du coût réel de l'opération et sur la base des règles de calcul énoncées dans le présent règlement.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Communautaire.

PRECISE les engagements des parties :

-La commune s'engage à réaliser ou faire réaliser l'opération selon les exigences techniques et réglementaires en vigueur et à utiliser les sommes perçues uniquement dans le cadre de la réalisation des opérations objet du présent fonds de solidarité ;

-La communauté de communes s'engage à verser le fonds de solidarité correspondant selon les modalités définies au règlement d'attribution adopté par délibération du conseil communautaire n°2021/148 du 9 décembre 2021.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par

Le Président,

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.26 14:41:54 +0200
Ref:20230426_094402_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

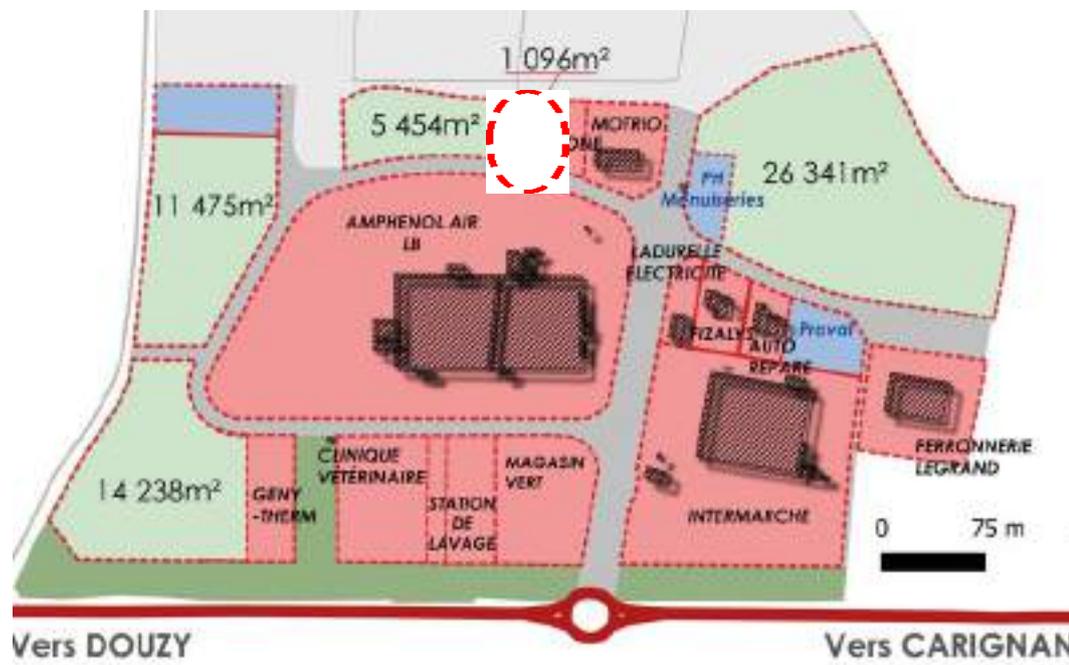
<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/14 portant approbation de vente à la société GJ BATI CONSTRUCT de parcelles sur la ZAC de WE</p>	

M GALOY Jérémy, gérant de l'entreprise Bati Construct installée depuis plusieurs années sur la commune de Matton-Clémency, a souhaité rencontrer la CCPL afin d'exposer ses nouveaux projets.

Il souhaiterait développer son activité d' « entreprise générale » et déménager sur un axe plus visible, pour

construire un bâtiment sur la ZAC de WÉ d'une surface d'environ 360m² composé d'un local de stockage et d'un showroom sur une surface parcellaire totale de 2 500m² au prix de 18€/m² HT.

M GALOY Jérémy souhaite construire son bâtiment dans la continuité des futurs projets économiques en cours, c'est-à-dire sur la parcelle ZI137 d'une surface d'environ 1 096m² et sur la parcelle ZI109 (surface totale de 5 454m²) dans laquelle il conviendra de découper une surface de 1 404m².



L'offre d'achat proposée à Monsieur GALOY Jérémy ou de toute personne physique ou morale que celui-ci décidera de substituer, portant sur l'acquisition de 2 500m² à découper sur la parcelle ZI109 (1 404m² sur les 5.454 m²) et la parcelle ZI137 de 1 096m², sis ZAC de WÉ ; est estimée à QUARANTE CINQ MILLE Euros Hors Taxes (45 000,00€ H.T.) soit 18€/ HT/m².

Vu la demande formulée par M GALOY Jérémy représentant de l'entreprise Bati Construct, d'acheter ladite parcelle appartenant à la Collectivité en date du **06 janvier 2023**, il convient d'en réaliser l'acte notarié avec le porteur ;

Vu l'acceptation par la commission économique du prix de vente de 2 500m² à découper sur la parcelle ZI109 (1 404m² sur les 5.454 m²) et la parcelle ZI137 de 1 096m², sis ZAC de WÉ ; au prix de QUARANTE CINQ MILLE Euros Hors Taxes (45 000,00€ H.T.) soit 18€/ HT/m² ;

Vu l'avis des domaines ;

Sur le rapport et proposition de Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie,

Le Conseil de la communauté de communes après en avoir délibéré ;
à l'unanimité

DECIDE de la vente à Monsieur GALOY Jérémy, représentant de l'entreprise Bati Construct sise 25 Rue de Carignan 08110 MATTON-ET-CLEMENCY ou de toute personne physique ou morale que celui-ci décidera de substituer, de 2 500m² à découper sur la parcelle ZI109 (1 404m² sur les 5.454 m²) et la parcelle ZI137 de 1 096m², sis ZAC de WÉ ; au prix de QUARANTE CINQ MILLE Euros Hors Taxes (45 000,00€ H.T.) soit 18€/ HT/m² , sous réserve que la vente soit réitérée par acte authentique qui constatera la réalisation des conditions suspensives sous lesquelles elle est passée, afin de permettre le développement de son entreprise.

Etant entendu :

- Que le prix global définitif sera ajusté à la valeur du produit du prix du mètre carré ainsi convenu, par la surface réelle qui sera déterminée à l'issue des opérations de division cadastrale, d'arpentage et de bornage, prises en charge par la Collectivité. Cette dernière en répercutera le cout aux acheteurs, dans l'acte de vente.
- Que les ventes dont il s'agit étant assujetties à la TVA, elles auront lieu moyennant un prix TTC. En conséquence le prix global hors taxe ainsi défini, sera augmenté du montant de la taxe sur la valeur ajoutée, sur la base du taux de TVA qui sera alors en vigueur et applicable à la vente, en fonction de son évolution potentielle et de sa date d'entrée en application par rapport à la date des engagements contractuels des parties, suivant la législation fiscale ;
- Que les frais d'acquisition seront supportés par l'entreprise GJ Bati Construct ou toute personne physique ou morale que ceux-ci décideront de substituer. L'acte authentique de vente arrêtera le prix de vente TTC définitif en fonction des critères ci-dessus indiqués, et en constatera le paiement ;

DONNE tous pouvoirs nécessaires au Président, avec faculté de substitution à Monsieur Alain DASSIMY, Vice-président en charge du développement économique et des zones d'activité à l'effet de régulariser les ventes dont il s'agit, y stipuler toute condition qu'il jugera bon dans l'intérêt de la collectivité, arrêter le prix définitif tel qu'indiqué et en donner quittance, aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et pièce, y compris ceux qui en seraient la suite ou la conséquence, passer tout compromis qui serait nécessaire, substituer et généralement faire le nécessaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.26 14:41:39 +0200
Ref:20230426_105201_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023 Nombre de membres : 73 En exercice : 73 Présents : 45 Pouvoir : 11 Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/15 portant approbation de la modification de la vente de l'ancien cabinet médical de Douzy</p>	

Par délibération 2017-84 du 22 juin 2017, lors de la création de la maison de santé de Douzy, la communauté de communes a acquis le cabinet médical situé à Douzy, pour une valeur de 130.000 € H.T.

Depuis la fin d'année 2020, la CCPL est en contact avec deux porteurs de projet, associés et intéressés par ce bien.

Ces porteurs souhaiteraient y développer une boulangerie-pâtisserie de production biologique dans une démarche de nouveau concept qui a déjà été développé sur Bras sur Meuse (55). Concept qui lui a apporté une forte croissance de son chiffre d'affaires et qu'il souhaiterait développer sur le territoire des Portes du Luxembourg et qui engendrerait un recrutement local entre 3 à 5 personnes.

Le porteur de projet ne souhaite pas acheter comptant ce bâtiment, mais propose une vente avec prix payable à termes, articulée par un loyer de 1.500,00€/mois sur 60 mois (soit 90.000 € sur 5 ans) et le versement d'un montant supplémentaire de 58.510,88€ à la dernière échéance. Ce qui correspond à une vente pour un montant total de 148.510,88€ H.T.

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2021/13 portant approbation de la location-revente du Cabinet médical de Douzy, **Considérant** les échanges avec Maître WELTER et la SCI MARGIL sur les conditions du transfert de propriété et la nécessité de modifier la délibération précitée passant d'une location-vente à une vente avec prix payable à terme ;

Sur le rapport et proposition de Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie,

Le Conseil de Communauté de Communes après en avoir délibéré ;

à l'unanimité/ à la majorité

DECIDE de la signature d'un acte notarié sous la forme d'une vente avec prix payable à terme au bénéfice de la SCI MARGIL et toute autre structure ou personnes que ces derniers voudront y substituer et en sera mandataire pour l'acquisition du cabinet médical situé à Douzy (08140).

DIT QUE cette vente aura lieu sous les charges et conditions habituelles et de droit en pareille matière au prix ferme de 148.510, 88€ (CENT QUARANTE HUIT MILLE CINQ CENT DIX EUROS ET QUATRE-VINT HUIT CENTOIMES), **ET** qu'elle sera échelonnée sur 60 mensualités de 1 500,00€ **ET** qu'une dernière mensualité d'un montant de 58.510,88 euros sera due afin de finaliser la vente dudit bien ;

MENTIONNE que les futurs propriétaires acquitteront tous les frais, droits et émoluments de l'acte de vente, ainsi que tous ceux de tout acte ou formalité qui en seraient la suite ou la conséquence ;

MANDATE Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération et notamment à mandater un notaire pour la rédaction de l'acte.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.24 11:18:36 +0200
Ref:20230419_195201_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 45 Pouvoir : 11 Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
---	--

Par délibération n°2022/103, le Conseil communautaire du 22 septembre 2022 s'est prononcé en faveur de la vente d'une partie des parcelles cadastrées section AS n°1 et n°2 à la société LIDL pour la réalisation d'une partie de son parking.

Depuis cette date, notre notaire et celui de Lidl ont été saisi pour la signature de l'acte de vente. Toutefois, quelques jours avant la signature de la promesse de vente, un doute sur la domanialité des parcelles a été émis par le notaire de Lidl.

Dans la mesure où ces parcelles sont assujetties à la taxe foncière, il semble peu probable que celles-ci se trouvent effectivement dans le domaine public de la collectivité. Toutefois et afin d'éviter tout risque de contentieux (l'action sur le domaine public étant imprescriptible), Lidl a demandé à la CCPL de délibérer à nouveau afin de clarifier la nature de ces parcelles.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Portes du Luxembourg ;

Vu la délibération n°2022/103 portant approbation de cession d'une parcelle pour le futur LIDL à Carignan ;

Vu le découpage fait par le cabinet Dumay des parcelles AS 1 et AS 2, en quatre parcelles AS 273, AS 274, AS 275 et AS 276, joint à la présente

Sur rapport et présentation de Monsieur le Président ;

Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

DIT QUE les parcelles nouvellement créées et destinées à la vente, objet de la délibération n° 2022/103, soit les numéros AS 274 et AS 276 se trouvent dans le domaine privé de la collectivité ;

DIT QUE les parcelles en question seront vendues comme stipulé dans la délibération n°2022/103 du 22-09-2022, comme étant dans le domaine privé que la collectivité, et donc prescriptibles,

MANDATE le Président ou son représentant à prendre tous actes se rapportant à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.24 11:18:55 +0200
Ref:20230419_195003_1-1-O
Signature numérique
le Président

ANNEXE A LA DELIBERATION N 2023/16



Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/17 portant approbation du bilan de la fédération des industriels, artisans et commerçants (FIAC) 2022 et versement de la subvention 2023</p>	

La FIAC est l'association des industriels, artisans et commerçants des Portes du Luxembourg, elle a pour objectif de mettre en avant le savoir-faire local, les services et les activités du territoire.

En 2022, la FIAC était composée de 46 adhérents (commerçants et artisans) sur le territoire des Portes du Luxembourg, avec 11 nouveaux adhérents.

Durant cette année, la FIAC a soutenu le commerce local via différentes actions :

- Mise en avant de l'activité de chacun de ses adhérents sur son site internet,
- Jeu concours sur un média local (Radio 8) proposant 1290€ de bons FIAC à gagner et à dépenser chez ses adhérents (30€/adhérent)
- Vente de colis de Noël composés de produits locaux du territoire auprès des particuliers, associations, professionnels et collectivités.
- Vente de bons d'achat à utiliser chez tous les adhérents à l'association auprès des particuliers, associations, professionnels et collectivités.
- Organisation du marché de Noël (Carignan).

La FIAC vit financièrement sur les cotisations de ses adhérents, les recettes de ses animations mais surtout grâce au soutien de la Communauté des Portes du Luxembourg (financier et technique).

BILAN FIAC 2022			
Charges		Ressources	
Remboursement chèques cadeaux	5 470,00 €	Cotisations	2 700,00 €
Site internet	116,66 €	Recette Marché Noël	4 675,00 €
Assurance	358,00 €	Vente paniers garnis	315,00 €
Impression bons	900,90 €	Vente bons d'achat	1 774,00 €
Jeu radio 8	414,00 €	Acompte subvention CCPL	6 300,00 €
Frais bancaires	119,44 €		
Investissement	740,67 €		
Confection paniers garnis	355,82 €		
Réception	124,17 €		
Dépenses Marché Noël 2021	153,90 €		
Dépenses Marché Noël 2022	8 375,07 €		
Remboursement Chèques cadeaux Jeu Radio8	600,00 €		
	17 729 €		15 764,00 €
	-1 965 €		

PROJETS 2023

- ✓ Vente de bons d'achat auprès des comités d'entreprise, particuliers, associations, professionnels et collectivité
- ✓ Vente de colis de Noël composés de produits locaux à destination des Collectivités, Entreprises, Particuliers, Associations
- ✓ Organisation des « **Flâneries au Cœur de la Petite Cité de Caractère** » (**14 Mai 2023**)
- ✓ Organisation (en cours de réflexion) d'une manifestation sur la commune de Douzy (**2 Juin 2023**)
- ✓ Organisation du « **Marché de Noël** » à Carignan (**15, 16 & 17 Décembre 2023**)
- ✓ Promotion des commerces adhérents sur les différents réseaux de communication + radio

PREVISIONNEL FIAC 2023			
Charges		Ressources	
Remboursement chèques cadeaux	10 000,00 €	Cotisations	3 600,00 €
Site internet	130,00 €	Recette Marché Noël 2023	4 000,00 €
Assurance	380,00 €	Vente paniers garnis	500,00 €
Impression bons	950,00 €	Vente bons d'achat	2 000,00 €
Jeu radio 8	500,00 €	Acompte subvention CCPL 2023	6 300,00 €
Frais bancaires	130,00 €	Solde subvention CCPL 2022	2 700,00 €
Investissement	700,00 €	Recette Flâneries 2023	1 500,00 €
Confection paniers garnis	400,00 €	Recettes animation Douzy 2023	1 300,00 €
Réception	160,00 €		
Dépenses Marché Noël 2022	150,00 €		
Dépenses Marché Noël 2023	7 000,00 €		
Dépenses Flâneries 2023	400,00 €		
Dépenses animation Douzy 2023	400,00 €		
Remboursement Chèques cadeaux Jeu Radio8	600,00 €		
	21 900,00 €		21 900,00 €
	0,00 €		

Le résultat du prévisionnel démontre la nécessité de soutenir la FIAC des Portes du Luxembourg.

Vu les dispositifs d'accompagnement des unions commerciales entrés en vigueur depuis 2016 et permettant l'octroi d'une subvention pour l'organisation de leurs activités, limité à hauteur de 3.000 € par union commerciale

Considérant que la FIAC regroupe les 3 UCIA de Douzy, de Carignan et de Mouzon

Sur rapport et proposition de Monsieur le vice-président en charge de l'économique ;

Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;

A la majorité moins 1 abstention

DECIDE de l'attribution d'une subvention annuelle, pour 2023, à la Fédération Industrielle Artisanale et Commerciale des Portes du Luxembourg (FIAC) sis 37 Ter Avenue du Général de Gaulle à CARIGNAN (08 110) d'un montant de 9 000€ (NEUF MILLE EUROS) ;

DECIDE de signer une convention annuelle telle qu'annexée à la présente délibération ;

DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président, ou son représentant délégué afin de mener toute action et prendre tout acte relatif à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.19 17:16:35 +0200
Ref:20230419_154005_1-1-0
Signature numérique
le Président

CONVENTION
PORTANT ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA FEDERATION INDUSTRIELLE
ARTISANALE ET COMMERCIALE DES PORTES DU LUXEMBOURG (FIAC) POUR
L'ANNEE 2023

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, représentée par Monsieur Frédéric Latour, en sa qualité de Président, ci-après dénommée **CCPL**, dûment habilité par délibération n°2023/17 du 23 mars 2023 ;

D'une part,

ET

La Fédération Industrielle Artisanale et Commerciale des Portes du Luxembourg, ci-après dénommée **FIAC**, dont le siège social se situe 37 Ter Avenue du Général de Gaulle – 08110 Carignan, représentée par Monsieur Christophe FRENOIS, en sa qualité de Président,

D'autre part,

Vu les actuels statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023/17 du 23 mars 2023 ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre de sa compétence statutaire « 3-2 *Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17* » et particulièrement la déclinaison de l'intérêt communautaire relative à la « *Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire* », la Communauté de Communes a décidé d'attribuer à La Fédération Industrielle Artisanale et Commerciale des Portes du Luxembourg (FIAC), une subvention d'un montant de 9000 € (NEUF MILLE EUROS)

ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT

La subvention sera réglée selon les modalités suivantes :

- 70 % représentant un montant de 6 300 euros (SIX MILLE TROIS CENTS EUROS) sera versé à la signature de la présente convention ;
- Le solde d'un montant de 2 700 euros (DEUX MILLE SEPT CENT EUROS) sera versé sur présentation du bilan 2022 ;

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS

La Communauté de Communes se réserve le droit d'exiger toute justification qu'elle jugera utile en vue de contrôler l'exécution effective des différentes opérations.

L'Association s'engage à présenter un bilan annuel d'activités accompagné des comptes financiers.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2023.

Fait à Carignan, le

En 2 exemplaires,

Pour la Communauté de Communes

Le Président,

Frédéric LATOUR

Pour l'association

Le Président,

Christophe FRENOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 45 Pouvoir : 11 Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p>
<p>Délibération n° 2023/18 portant approbation du protocole d'accord avec Ardenne Métropole pour l'accès en déchetterie de Pouru-Saint-Rémy</p>	<p><u>Etaient présents</u> : (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés</u> : (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>

Le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de communes des Portes du Luxembourg et la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole ont établis une convention afin de définir les modalités techniques et financières relatives à l'accès à la déchèterie de Pouru-Saint-Rémy, propriété d'Ardenne Métropole, aux administrés des communes de Brévilly, Douzy et Escombres et le Chesnoy.

- Brévilley : 374 habitants
- Escombres et le Chesnoy : 354 habitants
- Douzy (Mairy) : 2 228 habitants

Cette convention définit :

- La durée : trois ans reconductibles avec une année supplémentaire
- Les modalités d'accès : suivant le règlement en vigueur d'Ardenne Métropole
- Le coût : 18 euros par habitant et par an soit 53 208 € / an

Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2021. Avant l'échéance, les services d'Ardenne Métropole et le vice-président en charge des déchets des portes du Luxembourg ont échangés à plusieurs reprises sans parvenir à un accord.

Malgré l'absence d'accord, les habitants des communes de Brévilley, Douzy et Escombres et le Chesnoy ont pu continuer à bénéficier du service. A ce jour, l'année 2022 n'a donc pas pu être facturée par Ardenne Métropole aux Portes du Luxembourg.

Afin de régulariser la situation, le bureau communautaire d'Ardenne Métropole a décidé lors de la séance du 27 janvier 2023 d'accorder aux portes du Luxembourg le maintien de la tarification 2021 pour l'année 2022. A cet effet, les services d'Ardenne Métropole ont transmis à la CCPL un protocole transactionnel ayant pour effet qu'Ardenne Métropole s'engage à facturer aux Portes du Luxembourg, la somme de 53 208 € au titre l'année 2022 selon la méthode de calcul établie dans la précédente convention.

Cette proposition correspond à la demande souhaitée par les portes du Luxembourg, il est donc demandé aux membres du conseil communautaire de se prononcer favorablement au protocole transactionnel proposé par Ardenne Métropole et donc au règlement de la somme de 53 208 €.

**Sur rapport et proposition du Vice-Président en charge des déchets ;
Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;
A l'unanimité**

APPROUVE la signature du protocole transactionnel proposé par Ardenne Métropole pour la facturation relative à l'accès à la déchèterie de Pouru Saint Rémy, propriété d'Ardenne Métropole, pour l'année 2022, tel que joint en annexe,

APPROUVE le versement de la somme de 53 208€ à Ardenne Métropole, mis en reste à réaliser en fonctionnement sur le budget 2022 ;

MANDATE le président ou son représentant à solliciter Ardenne-Métropole sur le même accord pour 2023,

AUTORISE le Président ou son représentant délégué à prendre tous actes relatifs à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.19 17:16:39 +0200
Ref:20230419_160601_1-1-O
Signature numérique
le Président

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023/18

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole représentée par son Président en exercice, Monsieur Boris RAVIGNON, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du Bureau Communautaire N° ***** en date du *****, désignée ci-dessous « Ardenne Métropole »

D'UNE PART ;

ET ;

La communauté de Communes des Portes du Luxembourg représentée par son président en exercice, Monsieur Frédéric LATOUR ou son représentant délégué, agissant en sa qualité, en vertu d'une délibération n° _____ en date du _____ d'autre part,

désignée ci-dessous « Les Portes du Luxembourg »

D'AUTRE PART ;

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Par délibération en date du 19 décembre 2017, une convention définissait les conditions d'accès à la déchèterie de Pouru Saint Rémy des habitants des communes de Brévilly, Escombes et Le Chesnois, et Douzy-Mairy.

Cette convention est arrivée à terme le 31 décembre 2021 et son renouvellement n'interviendra qu'à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'année 2022 n'a donc pas pu être facturée par Ardenne Métropole aux Portes du Luxembourg.

C'est dans ces conditions que les parties se sont rapprochées en vue de la résolution amiable du litige et sont convenues de ce qui suit.

Article 1 : Objet

Le présent protocole transactionnel a pour objet de la résolution amiable du litige entre Ardenne Métropole et les Portes du Luxembourg ;

Article 2 : Engagement d'Ardenne Métropole

Ardenne Métropole s'engage à facturer aux Portes du Luxembourg, la somme de 53 208 € au titre l'année 2022 selon la méthode de calcul suivante établit dans la précédente convention :

Le montant de la redevance prend en compte la population totale des communes ayant accès à la déchèterie telle que définie chaque année par les services de l'INSEE.

(Pop. x PH) = PA

Pop. : Population total prise en compte pour les 4 communes

PH : Prix par habitants

PA : Prix annuel

Communes	Nb habitants INSEE 2020	Tarif par habitant	Montant annuel
Brévilley	374	18 €	6 732 €
Escombres Le Chesnois	354	18 €	6 372 €
Douzy-Mairy	2228	18 €	40 104 €
Total	2956	18 €	53 208 €

Article 3 : Engagement des Portes du Luxembourg

Les Portes du Luxembourg s'engagent à payer cette somme à Ardenne Métropole.

Article 4 : Effet du protocole

En contrepartie du strict respect du contenu des articles ci-dessus énoncés, les parties reconnaissent avoir transigé sur le litige qui les opposait et renoncent réciproquement à plus ou autrement prétendre.

La présente transaction intervient sans valoir reconnaissance par chacune des parties du bien-fondé des prétentions de l'autre partie ou des tiers intervenants à leurs côtés.

Les stipulations ci-dessus ont été librement débattues et arrêtées entre les parties.

Elles représentent leurs concessions réciproques, chacune des parties ayant fait un pas vers l'autre et constituent une transaction au sens des dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil. Cette transaction forme un tout indivisible. Cette transaction a autorité de la chose jugée en dernier ressort, ne pouvant être critiquée, même par suite d'une erreur de droit.

Article 5 : Exécution

Le présent protocole prendra effet dès sa signature par les deux parties, sous réserve de la réalisation des mesures de publicités légales.

Article 6 : Frais et honoraires

Chacune des parties conservera les frais et honoraires éventuellement exposés dans le cadre du présent litige et de la rédaction des présentes.

Article 7 : Consentement libre et éclairé

Les parties déclarent, chacune pour ce qui la concerne, que leur consentement à la présente transaction est libre et traduit leur volonté éclairée.

Elles reconnaissent aussi qu'elles ont disposé d'un délai de réflexion suffisant pour apprécier l'étendue et les conséquences de la présente transaction et pour se rapprocher de leurs conseils respectifs.

Fait à Charleville-Mézières.

Le

En deux exemplaires originaux sur 2 pages dont chacune des parties reconnaît avoir reçu l'exemplaire qui lui revient.

Le président d'Ardenne Métropole,
Boris RAVIGNON

Le président des Portes du Luxembourg,
Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 73 Présents : 45 Pouvoir : 11 Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/19 portant approbation de l'extension de la tarification incitative aux PAV de Mouzon</p>	

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la tarification incitative (TI) est instaurée dans les communes équipées de points d'apport volontaire.

La mise en place de la TI est conditionnée par plusieurs opérations nécessaires à l'enregistrement des usagers : la remise du badge, l'enregistrement dans la base de données, la mise en service et pour finir l'acquisition des données (nombre d'apports de déchets au point d'apport volontaire).

Ces différentes opérations ne peuvent être programmées précisément dans le temps et donc le comptage des apports peut intervenir en cours de semestre.

Afin de simplifier la facturation, il est proposé, pour la commune de Mouzon et selon les rues concernées (voir plans joint), que le semestre en cours (1^{er} semestre 2023) soit facturé aux tarifs « en porte à porte » et que le semestre suivant soit facturé en TI avec la tarification incitative votée fin 2022 pour 2023.

Pour rappel, la facturation en porte à porte est constituée d'une part fixe qui est spécifique aux communes en porte à porte et une variable fonction de la typologie du foyer, c'est-à-dire par nombre d'occupant. Pour la facturation en apport volontaire, la part fixe est diminuée de 10% par rapport à la tarification en vigueur en porte à porte et la part variable est fonction du nombre d'apport.

Pour les foyers mensualisés, cette règle s'applique également, pour l'année en cours, à la fin du semestre en cours, un nouvel échéancier sera transmis à l'utilisateur.

Sur rapport et proposition du Vice-Président en charge des déchets ;

**Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;
A l'unanimité**

APPROUVE le passage à la tarification incitative (REOMi), à compter du second semestre 2023 (soit au 1^{er} juillet 2023) des foyers qui sont concernés par l'implantation des points d'apport volontaire (PAV) sur la commune de Mouzon, selon le zonage joint en annexe,

AUTORISE le Président ou son représentant délégué à prendre tous actes relatifs à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**

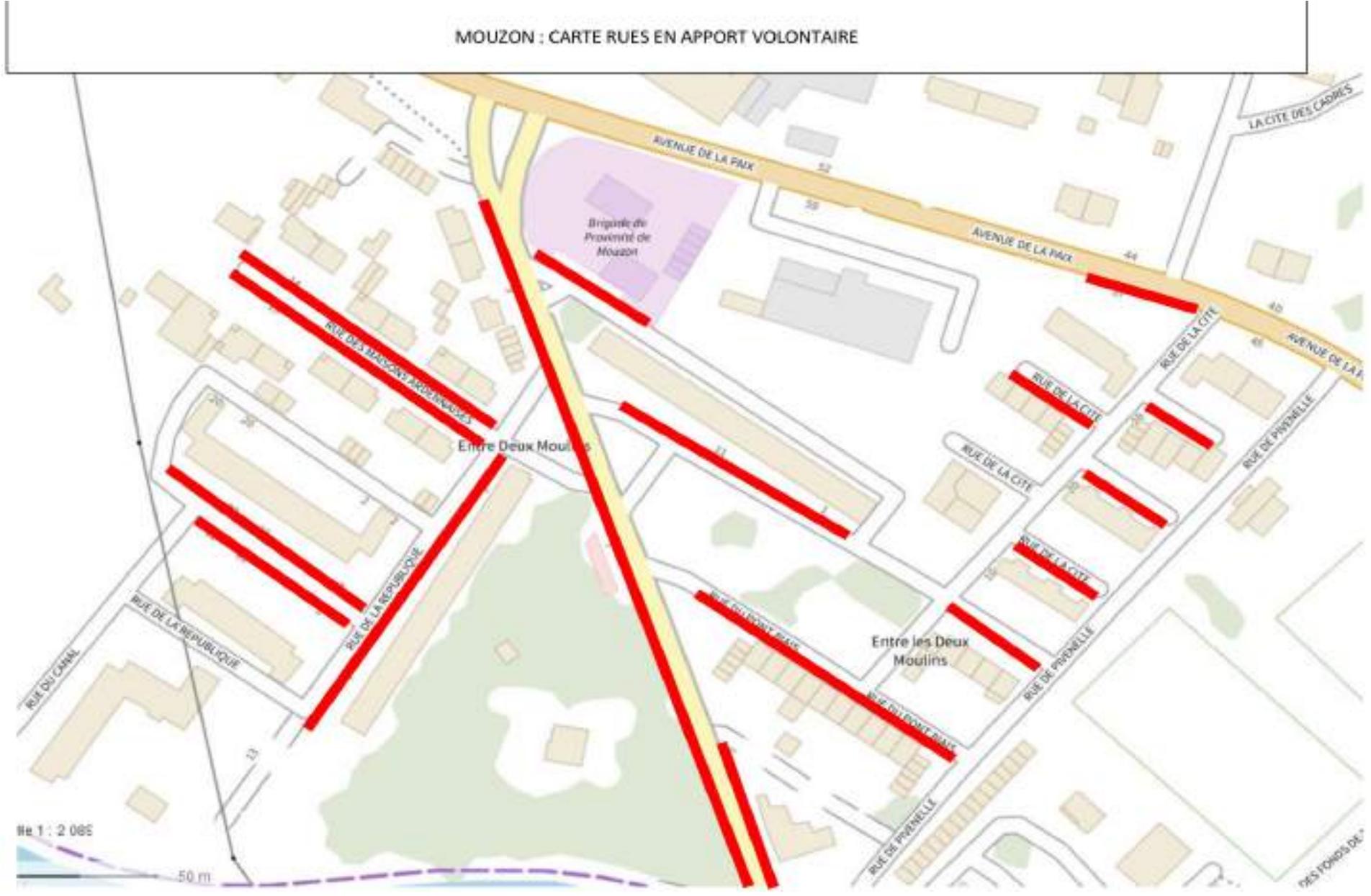


Frédéric LATOUR

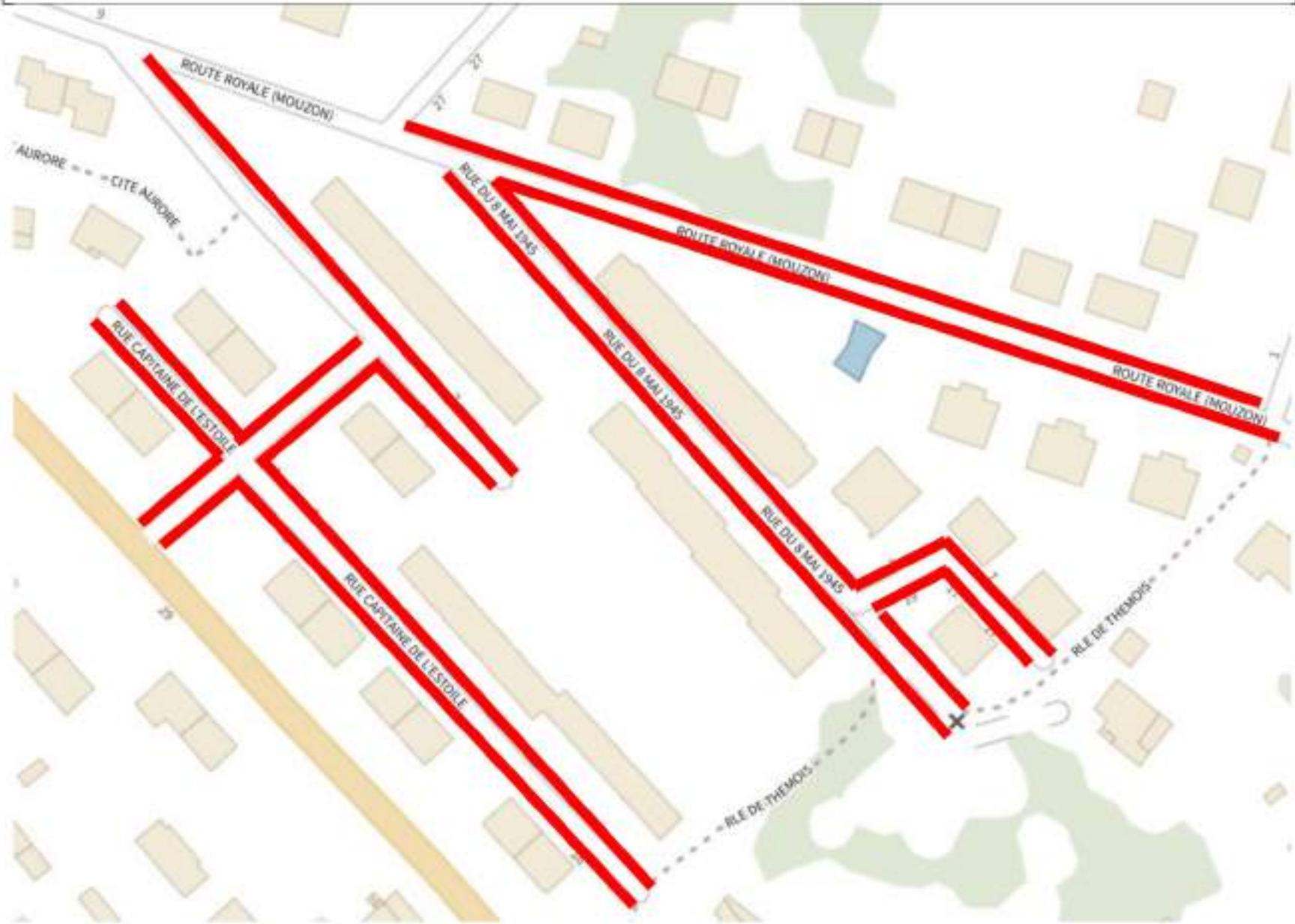
FREDERIC LATOUR
2023.04.19 17:16:43 +0200
Ref:20230419_160803_1-1-O
Signature numérique
le Président

ANNEXE A LA DELIBERATION N 2023-19

MOUZON : CARTE RUES EN APPORT VOLONTAIRE



MOUZON : CARTE RUES EN APPORT VOLONTAIRE



Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73 En exercice : 73 Présents : 45 Pouvoir : 11 Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
--	--

Le 28 avril 2017, la Région Grand EST a délibéré (*délib 17SP-699*) pour la mise en place d'un dispositif d'aide à la redynamisation des Bourgs Structurants en Milieu Rural (BSMR) avec plusieurs volets d'actions (tels qu'une aide aux investissements publics et une aide aux commerces de centres bourgs - ACCOR).

La Région a identifié la commune de Carignan comme l'une des six communes éligibles à ce dispositif, suite à sa candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Centre-bourg ». Le 27 septembre 2017, le Conseil Communautaire a délibéré (*délib 2017/95*) favorablement pour l'entrée de Carignan dans le dispositif de redynamisation des Bourgs Structurants en Milieu Rural (BSMR) de la Région Grand-Est.

Le 16 juin 2020, via la signature d'une convention tripartite entre la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, la Région Grand-Est et la commune de Carignan le dispositif d'aide ACCOR a été proposé pour les commerces de Carignan qui souhaitent réaliser des investissements éligibles et ce jusqu'au 31.12.2021.

En janvier 2021, la Région a voté la modification du dispositif régional de « Soutien aux centralités rurales et urbaines » en identifiant dorénavant les communes « Petites Villes de Demain » faisant partie d'un EPCI où une convention de partenariat ACCOR a été signée, comme éligibles au volet ACCOR au même titre que sa centralité.

Le 17 février 2021, le conseil communautaire a donc voté favorablement pour que la commune de MOUZON puisse également bénéficier de ce dispositif d'aide. Le 25 juin 2021, la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg, la Région Grand-Est et la commune de Carignan ont signé un avenant à cette convention afin d'ajouter la commune de Mouzon mais également afin de valider la prolongation de cette aide jusqu'au 31.12.2023 pour les deux communes concernées.

Les deux communes réunies comptent plus d'une soixantaine de commerces éligibles, seule une petite dizaine ont sollicité ladite aide.

Vu l'échéance de fin dudit dispositif (31.12.2023) et aux nombreux commerces pouvant encore bénéficier de cette aide, il est proposé de demander une nouvelle prolongation à la Région Grand Est pour une durée de 3 ans supplémentaires, soit jusqu'au 31.12.2026. Ceci permettra aux commerçants de ces deux communes de solliciter cette aide conformément au règlement du dispositif actuel.

**Sur le rapport et proposition de Monsieur le Vice-Président en charge du développement économique,
Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;
A l'unanimité**

MANDATE monsieur le président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à solliciter l'exécutif de la Région Grand Est afin de prolonger le dispositif ACCOR sur les communes de Carignan et de Mouzon jusqu'au 31.12.2026.

MANDATE le Président ou son représentant délégué à prendre tous actes relatifs à cette délibération et notamment à signer tout avant à la convention ACCOR que la région Grand Est proposera.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.19 17:16:22 +0200
Ref:20230419_162401_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p>
<p>Délibération n° 2023/21 portant approbation du cofinancement pluriannuel du bureau transfrontalier 2023-2025</p>	<p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>

Dans le cadre du Pacte Ardennes, Frontaliers Grand Est a ouvert une antenne d'information à Charleville-Mézières afin de renseigner le public ardennais sur les questions de mobilité transfrontalière.

Depuis 3 ans, plus de **3 830 demandes** ont été traitées. Des brochures d'informations éditées par Frontaliers Grand Est et couvrant des sujets variés (étudiants, personnes en recherche d'emploi, imposition, retraites des frontaliers) sont disponibles et distribuées au public en direct ou via les Maisons France Service (dont les MFR des Portes du Luxembourg) ou la Mission Locale, par exemple.

De nouveaux dispositifs sont en ce moment développés avec Pôle Emploi, notamment des ateliers sur la mobilité professionnelle à destination de la Belgique et du Luxembourg.
Le bureau travaille également avec des partenaires de l'enseignement supérieur.

Afin de poursuivre le développement du programme, il est demandé aux partenaires déjà engagés depuis 2020 de renouveler leur soutien sur la période 2023-2025, **à hauteur de leur participation 2022, soit 1.000 euros pour les Portes du Luxembourg.**

En ce qui concerne les Portes du Luxembourg, la participation était déjà passée de 500 euros en 2021 à 1.000 euros en 2022, selon un plan de progression établi par avance. **La participation de la CCPL resterait donc de 1.000 euros annuels jusqu'en 2025 pour participer au fonctionnement du bureau transfrontalier de Charleville -Mézières**

**Sur rapport et proposition de la Vice-Présidente en charge du transfrontalier ;
Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;
A l'unanimité**

APPROUVE le renouvellement du cofinancement pluriannuel du bureau transfrontalier des Ardennes pour la période 2023-2025 ;

APPROUVE la participation financière de la collectivité à hauteur de 1.000 euros pour chacune des années 2023-2024-2025, à verser à l'association « Frontaliers Grand Est » sis 2 rue Augustin Fresnel, 57070 METZ.

MANDATE le Président ou son représentant délégué à prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.24 11:18:39 +0200
Ref:20230419_195401_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETTIPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p>
<p>Délibération n° 2023/22 portant approbation de l'inscription dans la démarche de développement du cyclotourisme dans le cadre d'Interreg VI (fonds européens)</p>	<p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSINET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>

La Communauté de Communes s'est inscrite dans le cadre du programme Interreg V (2014-2020) sur le portefeuille appelé « Ardenne Cyclo », ce qui lui a permis de bénéficier de fonds européens (55%) pour la réalisation de la voie verte Carignan-Muno, mais aussi de bénéficier d'une visibilité globale de ses itinéraires de cyclotourismes qui s'inscrivent dans une démarche transfrontalière.

Le nouveau programme Interreg VI vise maintenant à renforcer l'offre de cyclotourisme locale qui s'articule autour des grands itinéraires construits dans le programme précédent. Le principe des « points-nœuds » est d'utiliser des chemins blancs, routes peu fréquentées et voies vertes pour constituer un réseau de boucles cyclable modulable pour les cyclos. Ces dernières servent également à relier les voies vertes entre elles.

Le but est de pouvoir constituer un itinéraire en fonction de ses moyens, de son temps et de la météo. Cela permet de sortir des grands itinéraires linéaires que constituent les Eurovélos et de permettre aux cyclotouristes de découvrir les sites d'intérêts et différents services du territoire (notion de points nœuds). Des panneaux sont installés à chaque intersection pour savoir quel itinéraire poursuivre en fonction de ce que l'on a constitué. Ce système est déjà bien implanté en Belgique, aux Pays-Bas et commence doucement à toucher l'Allemagne et le nord de la France.

La Province du Luxembourg nous a approché concernant la création de points nœuds transfrontaliers dans le cadre du projet Interreg VI. Pour rappel, la Province du Luxembourg est la région belge avec le plus de frontières communes avec la CCPL. Le projet Interreg nous permettrait de bénéficier d'une impulsion pour développer ce système sur notre territoire, en collaboration avec des régions belges telle que la Province du Luxembourg. Pour rappel, le financement européen est en moyenne de 50%.

L'objectif général du projet est l'amélioration de l'expérience touristique à vélo dans les Ardennes et de lui faire passer plus de temps, ce qui est bénéfique aux commerces et à l'hôtellerie. Les principaux interlocuteurs pour ce projet sont IDÉLUX (agence de développement de la province de Luxembourg) et les services travaux des provinces de Namur et de Luxembourg.

Le nouveau projet Interreg se décompose en six modules de travail :

- 1) Résorption des points noirs à la frontière
- 2) Extension du réseau points-nœuds en France et valorisation transfrontalière du réseau franco-belge
- 3) Création de marqueurs identitaires
- 4) Équipement réseau cyclable : aires d'arrêt
- 5) Aménagement de corridors écologiques

Conformément au souhait de la commission tourisme, la CCPL s'est inscrite dans le programme Interreg VI afin d'améliorer durablement l'expérience cyclo touristique du territoire. La CCPL a donc déposé la fiche de préprojet en début d'année afin de recenser les points qui pourraient intégrer le dispositif européen.

Pour rappel, voici les intentions inscrites sur la fiche de préprojet :

La Communauté de Communes des Portes du Luxembourg souhaite, pour répondre aux attentes de ses touristes, connecter son réseau cyclable aux territoires voisins. La communauté de communes souhaite être maître d'ouvrage en matière de sécurisation et de correction des points noirs existants sur son territoire avec la sécurisation de la liaison Douzy – Rémilly-Aillicourt

Elle s'attèlera également à développer un maillage secondaire au réseau structurant cyclable par le **développement des réseaux points nœuds**. Et notamment :

- La réalisation d'une jonction balisée entre la voie verte de l'Ennemane et la voie verte sud Ardennes en reliant Raucourt à Chémery sur Bar. Cette jonction permettrait de créer une boucle cyclo d'environ 45 kms qui peut être parcourue à la demi-journée. Elle utiliserait au maximum les axes routiers peu fréquentés existants.
- Une liaison pour aller vers Florenville en passant par Mogues, Willers et Orval

Sur rapport et proposition de Madame la Vice-Présidente en charge du tourisme ;

**Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;
A l'unanimité**

DECIDE de présenter la candidature de la Communauté de Communes dans le cadre du programme Interreg VI (2021-2027), sur les projets susvisés ;

APPROUVE l'engagement dans les études et prestations afin de dimensionner les projets énoncés :

1. Sécurisation de la liaison Douzy-Rémilly Aillicourt
2. Jonction entre la voie verte de l'Ennemanne et la voie verte sud Ardennes en reliant Raucourt à Chémery sur Bar.
3. Liaison / boucle de points-nœuds cyclotouristiques Mogues, Willers, Orval, Florenville

AUTORISE le Président ou son représentant délégué à prendre tous actes relatifs à cette délibération

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Le Vice-Président
Alain DASSIMY**



Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/23 portant approbation du nouveau plan de financement de la crèche de Douzy</p>	

Le conseil communautaire en date du 29 novembre 2021 a approuvé la construction du nouveau multi accueil petite enfance de Douzy sur la zone d'activité de Douzy.

Depuis le maître d'œuvre a été recruté et a travaillé sur les plans avec un chiffrage plus précis.

Le conseil communautaire du 24 février 2022 a validé l'intégration d'un espace pour le RPE au sein du projet.

COUT PREVISIONNEL HT TOTAL DE L'OPERATION	
Etudes géotechniques, BC et SPS	20 000 €
Maitrise d'œuvre HT:	48 450€
Construction du bâtiment de 500 m² HT:	1 199 931 €
Total coût prévisionnel HT :	1 268 281€

Le nouveau coût du projet

serait donc le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

	Taux	Montant H.T.	Assiette éligible
ETAT (DSIL)	19.40%	246 058 €	1 268 281 €
CAF- subvention PIAJE multi accueil	26.97%	342 000 €	1 268 281 €
CAF- subvention PIAJE RPE	7.88%	100 000 €	1 268 281 €
Région	25.75%	326 567 €	1 268 281 €
CCPL Autofinancement	20.00%	253 656 €	1 268 281 €
TOTAL	100.00%	1 268 281 €	1 268 281 €

Le projet a été retravaillé également en faveur de la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit.

Le lot « pose de panneaux photovoltaïque » a été estimé à 60 000 € et l'étude préalable à 5.000 €. Ceci pourra être financé à hauteur de 50% par le dispositif CLIMAXION de la région.

Vu la délibération n° 2021/131 portant approbation des dossiers communautaires à présenter à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et/ou à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Vu l'avis positif de la commission affaires sociales en date du 27 janvier 2022.

Vu la délibération n°2022/05 portant approbation du nouveau plan de financement du multi accueil petite enfance de Douzy.

Sur le rapport et proposition de Madame la Vice-Présidente en charge des affaires sociales,

Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus

APPROUVE la pose de panneaux photovoltaïque sur ce projet

MANDATE le président ou son représentant à solliciter toutes les subventions possibles telles que la région et le dispositif CLIMAXION

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023,

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.14 15:42:38 +0200
Ref:20230414_135602_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/24 portant approbation du plan de financement définitif de la résidence séniors</p>	

Le conseil communautaire en date du 9 juillet 2019 a approuvé la construction d'une résidence « séniors » sur la commune de Carignan. Depuis une étude de faisabilité a été réalisée, le maitre d'œuvre a été recruté et a travaillé sur les plans avec un chiffrage plus précis.

Le marché de travaux a été passé et nous venons de notifier les entreprises. Le chantier va bientôt pouvoir débuter. Le budget définitif suites aux réponses des entreprises est le suivant :

COÛT DE L'OPERATION	
Maitrise d'œuvre HT	118 000,00 €
Construction du bâtiment HT	3 704 060,90 €
Total coût HT :	3 822 060,90 €

Le financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Fonds	Pourcentage	Subventions OBTENUES HT
ETAT DETR tranche 1	11,83%	452 255,00 €
ETAT DETR tranche 2	5,90%	225 586,00 €
ETAT DSIL	6,21%	237 244,00 €
REGION	13,08%	500 000,00 €
DEPARTEMENT	5,23%	200 000,00 €
Fonds	Pourcentage	Subventions SOLLICITEES HT
Fonds européens	7,74%	295 945,45 €
AGIR ARRCO	30,00%	1 146 618,27 €
CCPL Autofinancement	20,00%	764 412,18 €
Total	100%	3 822 060,90 €

Vu la délibération N°2019/98 portant approbation du projet de résidence séniors à Carignan

Vu la délibération N°2019/133 portant approbation de la future résidence séniors de Carignan et sollicitation des financeurs

Vu la délibération N°2020/92 portant approbation du dossier de résidence séniors et sollicitation de subventions

Sur le rapport et proposition de Madame la Vice-Présidente en charge des affaires sociales,

Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;

A la majorité moins 4 abstentions

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,

MANDATE le président ou son représentant à solliciter à nouveau toutes les subventions possibles sur cette opération et notamment le dispositif Agir Arrco ou les fonds européens,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.24 11:19:30 +0200
Ref:20230419_194801_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/25</p> <p>portant</p> <p>approbation</p> <p>des modalités</p> <p>de</p> <p>fonctionnement</p> <p>de la résidence</p> <p>séniors</p>	

La CCPL dans sa compétence action sociale d'intérêt communautaire a mis en place une politique d'accompagnement du vieillissement de la population. Depuis plusieurs années l'Etat favorise le maintien à domicile des personnes âgées, c'est pourquoi la CCPL a décidé de créer une « résidence séniors à but social ».

Dans la mesure où l'Etat encourage les collectivités à « *favoriser, dans la durée, le soutien public aux associations concourant à l'intérêt général* » (circulaire du Premier Ministre en date du 29 septembre 2015) en leur permettant, notamment, de « *mener à bien leur projet associatif* » par le biais de convention pluriannuelle, il est proposé de contractualiser avec une association reconnue d'intérêt général et/ou d'utilité publique pour la gestion de cet équipement, qui revêt un caractère social, sur un modèle identique à celui des multiaccueils « petite enfance ».

Une convention sera donc établie entre les deux parties pour formaliser les obligations de chacune des parties.

Les missions qui pourraient être demandées au gestionnaire :

- Assurer l'entretien courant des bâtiments et espaces verts
- Trouver et/ou proposer aux résidents des services d'aides à domicile et de soins
- Faire les entrées/sorties des résidents + états des lieux
- Percevoir les loyers, relancer les impayés
- Rédiger du règlement intérieur et mise en application
- Promouvoir de l'équipement
- Etablir la comptabilité annuelle de la résidence
- Etablir un programme d'animations événementiel (soirées à thèmes, ateliers, journées thématiques)
- Organiser des ateliers hebdomadaire (atelier bricolage, atelier créatifs, bibliothèque, gestion du potager, ateliers numériques)
- Organiser la mobilité des résidents

Un projet de fonctionnement sera élaboré avec l'association choisie au 1^{er} semestre 2023, et présenté au Conseil Départemental, principal financeur du fonctionnement de ce type d'équipement.

Vu la délibération N°2019/98 portant approbation du projet de résidence séniors à Carignan

Vu la délibération N°2019/133 portant approbation de la future résidence séniors de Carignan et sollicitation des financeurs

Vu la délibération N°2020/92 portant approbation du dossier de résidence séniors et sollicitation de subventions

Vu la délibération N°2023/25 portant approbation des modalités de fonctionnement de la résidence séniors

Sur le rapport et proposition de Madame la Vice-Présidente en charge des affaires sociales,

Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;

A la majorité moins 4 abstentions

REITERE le fait que la « résidence séniors » à but social de la CCPL est une activité à but non lucratif, permettant aux populations âgées et fragiles d'accéder à un hébergement de qualité et socialement accessible,

En conséquence **PREND ACTE** que la gestion de l'équipement sera confiée, après concertation avec le tissu associatif local, à une association locale reconnue d'utilité publique et/ou d'intérêt général, agréée par le Conseil Départemental des Ardennes et qu'une convention de gestion sera présentée avec l'association choisie par le bureau communautaire, après avis de la commission « affaires sociales », lors d'un prochain conseil ;

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

Frederic LATOUR
2023.06.27 15:35:59 +0200
Ref:20230627_083401_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/26 portant modification des statuts du syndicat mixte Synergie Ardenne-Meuse</p>	

Les statuts du Syndicat Synergie Ardenne-Meuse sont organisés de façon, en ce qui concerne les bâtiments économiques, à ce que la compétence de Synergie soit à la parcelle, sous réserve de leurs acquisitions par le syndicat ou de leurs transferts au syndicat.

En effet les parcelles économiques, dès lors qu'elles sont inscrites aux statuts de Synergie deviennent de sa compétence exclusive, conformément à l'article L 1321-1 du CGCT.

Il est donc proposé de mettre à jour les statuts du Syndicat, notamment la partie consacrée aux compétences sur les parcelles :

ARTICLE 3 : OBJET

Le Syndicat Mixte est constitué en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacun de ses membres, à savoir l'aménagement et la gestion de terrains ou de bâtiments et la mise en œuvre d'actions collectives concourant au développement économique des territoires des membres adhérents. Il a pour objet toute étude, création, extension, aménagement, gestion et entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou tertiaires, plus précisément les zones suivantes et leurs subdivisions à venir, sous réserve de leurs acquisitions par le syndicat ou de leurs transferts au syndicat :

Parcelles situées sur la communauté de communes des Portes du Luxembourg

Parcelles situées à CARIGNAN :

- *Section AC parcelle 097 pour une superficie de 8.740 m² ;*
- *Section AC parcelle 098 pour une superficie de 666 m² ;*
- *Section AC parcelle 099 pour une superficie de 228 m² ;*
- *Section AC parcelle 100 pour une superficie de 16.790 m² ;*
- *Section AC parcelle 102 pour une superficie de 3.617 m² ;*
- *Section AC parcelle 103 pour une superficie de 6.373 m² ;*
- *Section AC parcelle 155 pour une superficie de 1.597 m²*
- *Section AC parcelle 166 pour une superficie de 5.469 m² ;*

Parcelles situées à MOUZON (Zone d'activités) :

- *Section ZT parcelle n° 139 pour une superficie de 1.082 m² ;*
- *Section ZT parcelle n° 172 pour une superficie de 700 m² ;*
- *Section ZT parcelle n° 175 pour une superficie de 9 716 m² ;*
(Ces trois parcelles concernent le site loué par EFF)
- *Section ZT parcelle n° 173 pour une superficie de 4 323 m² ; devenue les ZT 229 et 228 pour la blanchisserie et cession à Arden-Plast des parcelles ZT 230 et 227*

Parcelles situées à DOUZY (ZAC) : « Village PME » Synergie :

- ~~*Section ZB parcelle n°301 pour une superficie de 9.661 m² ; (ancienne parcelle ZB 240)*~~
- ~~*Section ZB parcelle n°302 pour une superficie de 1.801 m² ; (ancienne parcelle ZB 240)*~~

Parcelles vendues

- ~~*Section ZB parcelle n°303 pour une superficie de 7.608 m² ; (ancienne parcelle ZB 240)*~~

En cours de vente

- ~~*Section ZB parcelle n°305 pour une superficie de 595 m² ; (ancienne parcelle ZB 240)*~~
- ~~*Section ZB parcelle n°306 pour une superficie de 4.665 m² ; (ancienne parcelle ZB 240)*~~

Parcelles situées sur la communauté de communes du Pays de Stenay-Val Dunois

Partie de la parcelle Z 283, soit 1.500 m², à découper sur la parcelle située 21 Rue Saint Sébastien - DUN SUR MEUSE,

Parcelles situées sur la communauté de communes du Pays de Montmédy

Parcelle située avenue de Verdun à Montmédy, cadastrée YD 23, d'une surface de 5.000 m².

Parcelles situées sur la commune de Marville (Base aérienne)

- ~~*Section AD parcelle 130 pour une surface de 1.783 m²*~~
- ~~*Section AD parcelle 189 pour une surface de 947 m²*~~
- ~~*Section AD parcelle 190 pour une surface de 1.011 m²*~~
- ~~*Section AD parcelle 276 pour une surface de 18.207 m²*~~

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat Mixte s'engage à ne pas accueillir dans ses zones d'activités, sans l'accord du membre adhérent concerné, des entreprises déjà implantées sur le territoire de ses membres adhérents.

Sur le rapport et proposition de Monsieur le Président,
**Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;
A l'unanimité**

APPROUVE la modification des statuts du syndicat Synergie Ardenne Meuse telle que joint en annexe,

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
2023.04.24 11:19:27 +0200
Ref:20230419_195002_1-1-O
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

ANNEXE A LA DELIBERATION 2023-26

Statuts du Syndicat Synergie Ardenne Meuse

30-01-2023

ARTICLE 1 : DÉNOMINATION

Il est créé, en application des articles L. 5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), un syndicat mixte qui est dénommé « Synergie Ardenne Meuse »

ARTICLE 2 : MEMBRES

- Communauté de Communes du Pays de Montmédy.
- Commune de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois.
- Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

OBJET, SIÈGE ET DURÉE DU SYNDICAT

ARTICLE 3 : OBJET

Le Syndicat Mixte est constitué en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacun de ses membres, à savoir l'aménagement et la gestion de terrains ou de bâtiments et la mise en œuvre d'actions collectives concourant au développement économique des territoires des membres adhérents. Il a pour objet toute étude, création, extension, aménagement, gestion et entretien de zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou tertiaires, plus précisément les zones suivantes et leurs subdivisions à venir, sous réserve de leurs acquisitions par le syndicat ou de leurs transferts au syndicat :

Parcelles situées sur la communauté de communes des Portes du Luxembourg

Parcelles situées à CARIGNAN :

- Section AC parcelle 097 pour une superficie de 8.740 m² ;
- Section AC parcelle 098 pour une superficie de 666 m² ;
- Section AC parcelle 099 pour une superficie de 228 m² ;
- Section AC parcelle 100 pour une superficie de 16.790 m² ;
- Section AC parcelle 102 pour une superficie de 3.617 m² ;
- Section AC parcelle 103 pour une superficie de 6.373 m² ;
- Section AC parcelle 155 pour une superficie de 1.597 m² ;
- Section AC parcelle 166 pour une superficie de 5.469 m² ;

Parcelles situées à MOUZON (Zone d'activités) :

- Section ZT parcelle n° 139 pour une superficie de 1.082 m² ;
- Section ZT parcelle n° 172 pour une superficie de 700 m² ;
- Section ZT parcelle n° 175 pour une superficie de 9 716 m² ;
- Section ZT parcelle n° 173 pour une superficie de 4 323 m² ; devenue les ZT 229 et 228

Parcelles situées à DOUZY (ZAC) : « Village PME » Synergie :

- Section ZB parcelle n°305 pour une superficie de 595 m² ; (ancienne parcelle ZB 240)
- Section ZB parcelle n°306 pour une superficie de 4.665 m² ; (ancienne parcelle ZB 240)

Parcelles situées sur la communauté de communes du Pays de Stenay-Val Dunois

Partie de la parcelle Z 283, soit 1.500 m², à découper sur la parcelle située 21 Rue Saint Sébastien - DUN SUR MEUSE,

Parcelles situées sur la communauté de communes du Pays de Montmédy

Parcelle située avenue de Verdun à Montmédy, cadastrée YD 23, d'une surface de 5.000 m².

Dans le cadre de ses compétences, le Syndicat Mixte s'engage à ne pas accueillir dans ses zones d'activités, sans l'accord du membre adhérent concerné, des entreprises déjà implantées sur le territoire de ses membres adhérents.

En outre le syndicat est amené à mettre en œuvre des actions collectives, pour le compte des trois communautés de communes, selon les modalités suivantes :

- Suivi et animation d'actions collectives, d'études et d'outils opérationnels visant à conforter le tissu économique et/ou de soutien au développement et à la restructuration du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, des activités industrielles et tertiaires, du tourisme et du secteur associatif,
- Accueil, accompagnement, suivi et assistance des entreprises et des porteurs de projets en vue de la création, de l'implantation ou de la reprise d'activités économique, en collaboration étroite avec la Région Grand-Est,
- Conduite d'actions de promotion, de communication, de recherche d'investisseurs,
- Recherche de partenariat transfrontalier et avec les collectivités locales supra, pour la mise en œuvre des politiques vis-à-vis des secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture, des activités industrielles et tertiaires, du tourisme et du monde associatif.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte pourra, en lien avec ses compétences, à la demande de ses membres, d'autres communes ou établissements publics, assurer :

- Une maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage.

- Des prestations de services ou de travaux, dans le respect du code des marchés publics et du droit de la concurrence.

L'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice des compétences du Syndicat Mixte, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, sont transférées dans les conditions définies à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 : SIEGE

Le siège du Syndicat est fixé au siège de la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg / 37 ter, avenue du Général de Gaulle à CARIGNAN.

LE COMITE SYNDICAL

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical comprenant des délégués élus, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales, par les assemblées délibérantes de chacun de ses membres à raison de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par tranche de 2 000 habitants. La population prise en compte est la population municipale sans double compte de chaque membre adhérent lors du renouvellement général des conseils municipaux. Chaque délégué suppléant est appelé à siéger, avec voix délibérative, en cas d'empêchement du titulaire.

ARTICLE 6 : FONCTIONNEMENT DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical se réunit au moins une fois par trimestre, au siège du Syndicat Mixte ou dans un autre lieu choisi par le Comité Syndical dans l'une des communes membres. Le Président peut convoquer le Comité Syndical chaque fois qu'il le juge utile ou à la demande du tiers de ses membres.

Le Comité Syndical ne peut délibérer que si la moitié au moins des membres à voix délibérative en exercice sont présents. Toutefois, si après une première convocation le quorum n'est pas atteint, le Comité Syndical est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Les conditions de validité des délibérations du Comité Syndical et, le cas échéant, de celles du Bureau procédant par délégation du Comité Syndical, les dispositions relatives aux convocations, à l'ordre et à la tenue des séances sont celles que fixe le Code Général des Collectivités Territoriales.

Les lois et les règlements qui concernent le contrôle administratif et financier des Communes sont applicables au Syndicat Mixte. L'administration des éventuels établissements issus ou faisant l'objet du Syndicat Mixte est soumise aux règles de droit commun. Afin d'assurer la continuité des décisions, tous les suppléants peuvent assister aux séances sans prendre part au vote, lorsque le titulaire est présent.

Un membre à voix délibérative peut donner à un autre membre à voix délibérative pouvoir écrit de voter en son nom, qu'en cas d'absence de son suppléant. Un membre à voix délibérative présent ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés des membres à voix délibérative.

Le Président peut en fonction de l'ordre du jour, convier toute personne qualifiée, avec voix consultative, aux réunions du comité syndical ou de son bureau. Les vacances et les réélections sont réglées par les dispositions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

LA PRÉSIDENCE

ARTICLE 7 : LE PRÉSIDENT

Le Comité Syndical procède à l'élection du Président, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat Mixte. A ce titre :

- il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical ;
- il assure la tenue des séances du comité syndical et du bureau ;
- il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes ;
- il est seul chargé de l'administration mais peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, à un Vice-président et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ce dernier, à d'autres membres du Bureau ;
- il est chef des services que le Syndicat Mixte a créé ;
- il représente le Syndicat Mixte en justice.

Avec les mêmes exceptions que celles relatives au Bureau, le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses fonctions au Président, dans les limites fixées à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE BUREAU

ARTICLE 8 : COMPOSITION DU BUREAU

Le Bureau est composé d'un président, de vice-présidents et de membres élus conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités territoriales. Le nombre de Vice-présidents et de membre du bureau est fixé par délibération, sachant que le nombre de Vice-Présidents ne peut excéder 30 % de l'effectif du Comité Syndical.

Le mandat des membres du Bureau prend fin en même temps que celui des membres du Comité Syndical.

ARTICLE 9 : ROLE DU BUREAU

Le Bureau peut exercer une partie des attributions du Comité Syndical, à l'exception notamment :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du Compte Administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaires relatives à l'inscription des dépenses obligatoires ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat Mixte ;
- de l'adhésion du Syndicat Mixte à un autre établissement public ;
- de la délégation de gestion d'un service public.

Outre les pouvoirs délégués du Comité Syndical dans les limites fixées à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau établit le projet de budget et prépare les décisions du Comité Syndical.

ARTICLE 10 : FONCTIONNEMENT DU BUREAU

Le Bureau se réunit sur convocation du Président. Dans le cadre de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau ne peut délibérer que si la moitié au moins des membres à voix délibérative en exercice sont présents. Toutefois, si après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le Bureau est à nouveau convoqué à cinq jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le vote du Président est prépondérant en cas de partage des voix.

Le Bureau peut créer des commissions sur un sujet ou une opération donnée :

- elles sont animées par un rapporteur désigné par le Bureau ;
- elles sont ouvertes aux forces vives locales ;
- elles n'ont pas de pouvoir de décision ;
- elles émettent des avis à la majorité des membres présents sans qu'aucun quorum ne soit exigé ;
- elles n'ont pour durée de vie que le temps de remplir la mission qui leur a été confiée.

La composition des commissions est déterminée par le Bureau au regard du projet à mettre en œuvre. Ils sont ouverts aux acteurs locaux tels que les services de l'Etat, les associations locales, les organismes professionnels et syndicaux

Le rapporteur est chargé de présenter les travaux de la commission et de donner son avis au Bureau et/ou au Comité Syndical.

Lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des décisions du Bureau prises en vertu des délégations données.

DISPOSITIONS FINANCIERES

ARTICLE 11 : LE BUDGET DU SYNDICAT MIXTE

Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses imposées par l'exécution des missions constituant son objet.

ARTICLE 12 : RECETTES

Les recettes du Syndicat Mixte comprennent :

- La contribution des membres adhérents, les recettes afférentes au financement d'actions spécifiques liées à l'objet du Syndicat Mixte, le revenu des biens, meubles ou immeubles, du Syndicat ;
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers en échange d'un service rendu ;
- Les subventions de l'Europe, de l'Etat, des Régions, des Départements, des Communes et des Etablissements publics ;
- Le produit des dons et legs ;
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés ;
- Le produit des emprunts.

La contribution nécessaire à l'administration générale du Syndicat Mixte est établie en fonction de la population (le nombre d'habitants est calculé selon les données issues des RGP de l'INSEE, population sans double compte). Elle devra être notifiée, aux membres adhérents, par le Syndicat Mixte avant le 15 février de chaque année.

Cette contribution est obligatoire pendant la durée du Syndicat. Les recettes afférentes au financement d'actions spécifiques liées à l'objet du Syndicat Mixte sont apportées par les membres adhérents selon une clé propre à l'investissement réalisé. Le montant de la contribution ainsi que ses modalités de répartition seront fixés de manière contractuelle, par délibération concordante ».

ARTICLE 13 : DEPENSES

Les dépenses du Syndicat Mixte comprennent :

- les dépenses de tous les services confiés au Syndicat Mixte au titre de ses attributions ;
- les dépenses relatives aux services propres du Syndicat Mixte.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

ARTICLE 14 : ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES : Toute collectivité territoriale ou établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut être admis à faire partie du Syndicat Mixte avec le consentement du Comité Syndical et après consultation des organes délibérants des membres adhérents se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création du Syndicat Mixte. La délibération du Comité Syndical sera notifiée aux représentants des organes délibérants des membres adhérents. A compter de cette notification, l'organe délibérant de chaque membre adhérent dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission du nouveau membre. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision d'admission est prise par l'autorité qualifiée.

ARTICLE 15 : RETRAIT D'UN MEMBRE

Un membre adhérent peut se retirer du Syndicat Mixte dans les cas prévus à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales. En cas de retrait d'un membre, il sera procédé au partage de l'actif et du passif au prorata des contributions respectives, à la constitution des éléments d'actif et de passif. La décision de retrait est prise par l'autorité qualifiée.

ARTICLE 16 : ADHESION DU SYNDICAT MIXTE A UN AUTRE ETABLISSEMENT PUBLIC

L'adhésion du Syndicat Mixte à un Etablissement Public est subordonnée à l'accord des organes délibérants des membres adhérents du Syndicat Mixte.

La délibération du Comité Syndical est notifiée aux représentants des organes délibérants des membres adhérents. A compter de cette notification, l'organe délibérant de chaque membre adhérent dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de cette délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La modification ne peut intervenir si plus d'un tiers des organes délibérants des membres adhérents s'y oppose. La décision d'adhésion est prise par l'autorité qualifiée.

ARTICLE 17 : MODIFICATIONS D'ATTRIBUTIONS OU DE FONCTIONNEMENT

Les modifications d'attributions ou de fonctionnement du Syndicat Mixte sont décidées par délibérations concordantes du Comité Syndical et des organes délibérants des membres adhérents se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création du Syndicat Mixte conformément à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération du Comité Syndical est notifiée aux représentants des organes délibérants des membres adhérents. A compter de cette notification, l'organe délibérant de chaque membre adhérent dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification statutaire est prise par l'autorité qualifiée.

DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 18 : DUREE ET DISSOLUTION

Le Syndicat Mixte est formé pour une durée illimitée. Il pourra être dissout conformément aux dispositions de l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales. En cas de dissolution, il sera procédé au partage de l'actif et du passif :

- au prorata des contributions budgétaires respectives des membres à la constitution des éléments d'actif et de passif, d'une part ;
- au regard des conditions de constitution des éléments de l'actif et du passif lors de chaque transfert de compétences tel que défini à l'article 3 des présents statuts, d'autre part.

ARTICLE 19 : NOMINATION DU RECEVEUR

Les fonctions de receveur du Syndicat Mixte sont exercées par le Trésorier de Carignan.

ARTICLE 20 : REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur approuvé par le Comité Syndical pourra préciser, en tant que de besoin, toutes autres dispositions non prévues par les présents statuts.

ARTICLE 21 : REGLEMENT DE CONFLITS

Si un litige survient entre le Syndicat Mixte et un ou plusieurs de ses membres adhérents, qui n'ait pu être résolu de gré à gré au sein du Bureau, le Président pourra solliciter l'avis d'un expert en droit administratif ou de la Chambre Régionale des Comptes avant toute saisine de la juridiction compétente.

ARTICLE 22 : DISPOSITIONS DIVERSES

Pour toute disposition non expressément prévue aux présents statuts, il sera fait application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et, le cas échéant, du Règlement Intérieur arrêté par le Comité Syndical.

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
--	---

Considérant les différents organismes auxquels a adhéré la Communauté de Communes ;

Vu les cotisations / contributions obligatoires à devoir au titre de l'année 2023, à savoir :

SECTEUR	ORGANISME	Prévisionnel 2023
URBANISME – HABITAT	Syndicat du SCOT Nord Ardennes	27 234,82 €
	ADIL 08	1 208,00 €
	Agence de l'urbanisme de la région de Reims	10 000,00 €
Aménagement du territoire	ADCF	2 129,40 €
	Assoc. Maires Ardennes AMDA/AMF	3 262,20 €
ECONOMIE	Agence de développement économique des Ardennes	6 810,00 €
	Ardennes Initiative	7 047,95 €
	Synergie Ardenne Meuse	10 125,00 €
TOURISME	Agence Développement Touristique	25,00 €
	Bureau transfrontalier	1 000,00 €
SOCIAL-INSERTION	Mission Locale	34 222,00 €
	Territoires zéro chômeurs longue durée (TZCLD)	500,00 €
	Ardennes Compétences Territoriales (PLIE)	3 230,00 €
ENVIRONNEMENT	EPAMA	11.108,00 €
	VALODEA – BP Déchets	121 493,70 €
PERSONNEL	CNAS	Cotisation automatique sur les salaires
	Médecine du Travail du Sedanais	Cotisation automatique sur les salaires
COMMANDE PUBLIQUE	SPL-Démat	1 576.80 €
	Le CEDRE	481,20 €
LECTURE PUBLIQUE - CULTURE	Association Interbibly	100,00 €
	Côté Cour	500,00 €
	Cotisation BDA	2 100,00 €

Sur rapport et présentation de Monsieur le Vice-Président en charge des finances ;

Le Conseil de communauté de communes après en avoir délibéré ;

A l'unanimité

PREND ACTE des montants prévisionnels de cotisations / contributions obligatoires à devoir au titre de l'année 2023, aux différents organismes ainsi que ci-avant indiqué ;

DIT QUE les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou son représentant délégué afin de mener toute action utile à la mise en œuvre de cette délibération et notamment à régler lesdites cotisations annuelles, sur présentation par les organismes susvisés d'une sollicitation formalisée.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par

Le Président

Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
2023.04.24 11:19:19 +0200
Ref:20230419_194601_1-1-O
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 44</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 55</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/28 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2021 du budget principal</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal, et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	518 899,10 €	10 - Dotations fonds divers et réserves	234 740,77 €
<i>Rbt capital emprunt</i>		<i>FCTVA</i>	
20 - Immobilisations incorporelles (sauf opérations)	78 471,53 €	13 - Subventions d'investissement	829 064,03 €
<i>PLUI, PLU Carignan + étude</i>		<i>Subventions Etat, Région, Dépt, Ag Eau s/opérations investissement</i>	
204 - Subventions d'équipements versées	364 588,04 €	165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 000,27 €
<i>Dépolement fibre numérique + création hébergements touristiques</i>		<i>Cautions s/loyers</i>	
21 - Immobilisations corporelles (sauf opérations)	301 710,01 €	27 - Autres immobilisations financières	51 480,00 €
<i>Trx logt étudiant médecine, trx piscine, alarmes bâtiments, matériel divers</i>		<i>Produits rembt des avances remboursables (agriculture/métanisation + dentiste)</i>	
23 - Immobilisations en cours (sauf opérations)	52 815,72 €		
<i>Restructuration bâtiment Amphénot Carignan</i>			
26 - Participations et créances rattachées	18 077,00 €		
Op - Aménagement des affluents de la Chiers	42 936,60 €		
Op - Maison de santé de RAUCOURT	359,87 €		
Op - Voie Verte Carignan-Muno	5 904,00 €		
Op - Maison de sante de DOUZY	520,19 €		
Op - Voie bleue sur la Chiers et la Meuse	15 135,00 €		
Op - Aire de covoiturage DOUZY	225 705,62 €		
Op - Aire de covoiturage CARIGNAN	148 696,43 €		
Op - Résidence Séniors à CARIGNAN	58 118,72 €		
Op - Voie verte Mouzon - Samogneux	23 304,01 €		
Op - Voie verte alternative de la Chiers	43 860,00 €		
Op - Maison accueil Stonne	441 592,35 €		
Op - Construction multi-accueil DOUZY	67 562,54 €		
45 - Opérations pour compte de tiers	52 179,81 €	45 - Opérations pour compte de tiers	47 917,15 €
<i>Logements intercommunaux</i>		<i>Logements intercommunaux + affluents de la Chiers (MO déléguée)</i>	
040 - Opérations d'ordre entre section	474 782,90 €	040 - Opérations d'ordre entre section	1 157 847,18 €
<i>Reprise des subventions d'investissement</i>		<i>Amortissement des immobilisations</i>	
TOTAL	2 935 219,44 €	TOTAL	2 322 049,40 €
		001 - Excédent d'investissement reporté	366 759,25 €
		TOTAL	2 688 808,65 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2022 : 246 410,79 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 121 158,83 €	013 - Atténuations de charges	57 881,11 €
<i>Achats, entretien, services extérieurs, impôts</i>		<i>Rembt ASP, CIGAC, CPAM</i>	
012 - Charges de personnel	1 540 775,25 €	70 - Vente de produits	417 943,71 €
		<i>Entrées piscine, trop perçu multi-accueils</i>	
014 - Atténuations de produits	2 174 586,97 €	73 - Impôts et taxes	4 526 578,22 €
<i>Verst attributions de compensation aux communes + FNGIR</i>		<i>Fiscalité EPCI, FPIC, Taxe de séjour</i>	
65 - Autres charges de gestion courante	1 251 722,70 €	74 - Subventions d'exploitation	2 439 714,96 €
<i>Crédits d'intervention, subv fonct structures (ADECMMR, OTPL, MILO, Escal, 3 Multi-accueils, FIAC...)</i>		<i>Dotations d'intercommunalité et compensation gpt communes</i>	
66 - Charges financières	69 318,12 €	75 - Autres produits de gestion courante	162 436,15 €
<i>Intérêts des emprunts + ICNE</i>		<i>Loyers et charges loc. bâtiments (MDS, ADECMMR, 37 bis)</i>	
67 - Charges exceptionnelles	1 400,00 €	77 - Produits exceptionnels	107 492,96 €
<i>Titres annulés</i>		<i>Rbt frais administratifs par SICOM, dotation exceptionnelle perte covid</i>	
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	1 000,00 €	78 - Reprises provisions semi-budgétaires	305,50 €
042 - Opérations d'ordre entre section	1 157 847,18 €	042 - Opérations d'ordre	474 782,90 €
<i>Amortissement des immobilisations</i>		<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>	
TOTAL	7 317 809,05 €	TOTAL	8 187 135,51 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 499 712,78 €
		TOTAL	11 686 848,29 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2022 : 4 369 039,24 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président
Frédéric LATOUR



Frédéric LATOUR

FREDERIC LATOUR
 2023.04.13 15:43:52 +0200
 Ref:20230413_152802_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/29 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget principal</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2022 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022
 Budget Principal

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	Résultats Totaux
Recettes de l'exercice :	8 187 135,51 €		2 322 049,40 €	
Dépenses de l'exercice :	-7 317 809,05 €		-2 935 219,44 €	
Résultats de l'exercice :	869 326,46 €	869 326,46 €	-613 170,04 €	-613 170,04 €
Résultats de clôture de l'exercice antérieur :	3 499 712,78 €		366 759,25 €	
A déduire affectation résultat exercice antérieur :				
Résultats reportés :	3 499 712,78 €	3 499 712,78 €	366 759,25 €	366 759,25 €
Résultats de clôture de l'exercice :	4 369 039,24 €		-246 410,79 €	4 122 628,45 €
Recettes certaines restant à réaliser :	79 154,00 €		1 654 152,04 €	
Restes à réaliser et crédits de reports :	- 667 467,38 €		-1 599 192,95 €	
Solde des Restes à réaliser :	- 588 313,38 €		54 959,09 €	
Résultats définitifs :	3 780 725,86 €		-191 451,70 €	3 589 274,16 €

A l'unanimité ;

DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2023, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit et de couvrir au budget 2023 le déficit dont il s'agit par une recette nouvelle comme suit :

Affectation du résultat (1068)				
Couverture du déficit d'investissement + déficit des RAR :	191 451,70 €			
Affectation à la couverture de besoins nouveaux :	191 451,70 €	-191 451,70 €		191 451,70 €
Reports à nouveau : (002) :	4 177 587,54 €		(001) : -246 410,79 €	3 931 176,75 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR



FREDERIC LATOUR
 2023.04.13 15:44:08 +0200
 Ref:20230413_153003_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 44</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 55</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA ; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/30 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget annexe des déchets</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe des déchets (SICOM), et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe des déchets (SICOM), dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

SICOM

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	15 486,17 €	16 - Emprunts	465 000,00 €
<i>Rembt capital emprunt</i>			
20 - Immobilisations incorporelles	90,00 €	10 - Dotations fonds divers et réserves	99 323,38 €
<i>Logiciel</i>		<i>FCTVA</i>	
21 - Immobilisations corporelles	10 236,36 €		
<i>Achat ordinateur, prise de force pour camion</i>			
23 - Immobilisations corporelles en cours	165 352,26 €		
<i>Opération Apport Volontaire</i>			
040 - Opérations d'ordre entre section	872,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	103 159,58 €
<i>Amortissement des subventions</i>		<i>Amortissement des immobilisations</i>	
TOTAL	192 036,79 €	TOTAL	667 482,96 €
001 - Déficit d'investissement reporté	15 021,00 €		
TOTAL	207 057,79 €		

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2022 : 460 425,17 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 794 501,48 €	013 - Atténuations de charges	21 280,43 €
<i>Fournitures, prestations de service (ARCAVI, CHIMIREC, VALODEA, SUEZ), cotisation</i>		<i>Rbt ASP, CIGAC, CPAM, SFT</i>	
012 - Charges de personnel	616 220,11 €	70 - Vente de produits	2 153 139,70 €
		<i>REOM 2022 + vente diverses (ferraille, composteurs, accès déchetteries)</i>	
65 - Autres charges de gestion courante	28 636,65 €	74 - Subventions d'exploitation	449 275,10 €
<i>Admissions en non-valeur</i>		<i>Subventions VALODEA</i>	
66 - Charges financières	804,60 €	75 - Autres produits de gestion courante	2,43 €
<i>Intérêts des emprunts</i>		<i>Trop versé sur charges</i>	
67 - Charges exceptionnelles	23 193,50 €	77 - Produits exceptionnels	16 035,59 €
<i>Titres annulés sur exercices antérieurs</i>		<i>Recouvrement sur admissions en non valeur - rembt sinistres)</i>	
042 - Opérations d'ordre entre section	103 159,58 €	042 - Opérations d'ordre	872,00 €
<i>Amortissement des immobilisations</i>		<i>Amortissement des subventions</i>	
TOTAL	2 566 515,92 €	TOTAL	2 640 605,25 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	110 101,17 €
		TOTAL	2 750 706,42 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2022 : 184 190,50 €

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
2023.04.13 15:44:17 +0200
Ref:20230413_153004_1-1-O
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 44</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 55</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/32 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget annexe « Centre d'essais acoustiques FAURECIA »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Centre d'essais acoustiques FAURECIA », et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Centre d'essais acoustiques FAURECIA », dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

FAURECIA

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	191 687,61 €		
<i>Rembt Capital emprunts</i>			
040 - Opérations d'ordre entre section	167 415,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	352 410,00 €
<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>		<i>Amortissement des immobilisations</i>	
TOTAL	359 102,61 €	TOTAL	352 410,00 €
		001 - Excédent d'investissement reporté	302 515,54 €
		TOTAL	654 925,54 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2022 : 295 822,93 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	20 557,18 €	70 - Vente de produits	134 385,41 €
<i>Assurance + TF</i>		<i>Location centre acoustique</i>	
65 - Autres charges de gestion courante	2,88 €	74 - Subventions d'exploitation	62 515,41 €
<i>Arrondi TVA</i>		<i>Participation financière commune de Mouzon et CD08</i>	
66 - Charges financières	21 065,03 €		
<i>Intérêt des emprunts</i>			
042 - Opérations d'ordre entre section	352 410,00 €	042 - Opérations d'ordre entre section	167 415,00 €
<i>Amortissement des immobilisations</i>		<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>	
TOTAL	394 035,09 €	TOTAL	364 315,82 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	46 102,67 €
		TOTAL	410 418,49 €
EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE 2022 : 16 383,40 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
2023.04.13 15:44:04 +0200
Ref:20230413_153202_1-1-O
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/33 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe « centre essai acoustique Faurecia »</p>	

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 44</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 55</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/34 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget annexe «Bâtiments d'Activité Economique Blagny-Carignan »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Bâtiments d'Activité Economique Blagny-Carignan », et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Bâtiments d'Activité Economique Blagny-Carignan », dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

BÂTIMENTS D'ACTIVITES ECONOMIQUES BLAGNY-CARIGNAN

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	58 527,00 €		
<i>Rembt capital emprunt</i>			
21 - Immobilisations corporelles	109 892,00 €		
<i>Travaux toitures Amphenol</i>			
TOTAL	168 419,00 €	TOTAL	- €
		001 - Excédent d'investissement reporté	303 738,12 €
		TOTAL	303 738,12 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2022 : 135 319,12 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	22 941,47 €	77 - Produits exceptionnels	693,52 €
<i>Eau, électricité, assurance, TF</i>		<i>Remboursement assurance</i>	
65 - Autres charges de gestion courante	0,40 €		
<i>Arrondi TVA</i>			
66 - Charges financières	17 413,27 €		
<i>Intérêts emprunt 2022</i>			
TOTAL	40 355,14 €	TOTAL	693,52 €
		002 - Excédent de fonctionnement reporté	105 335,28 €
		TOTAL	106 028,80 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2022 : 65 673,66 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
2023.04.13 15:44:00 +0200
Ref:20230413_153401_1-1-O
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/35 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe « Bâtiment d'activité Economique Blagny – Carignan »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M4 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « Bâtiment d'activité Economique Blagny – Carignan » de l'exercice 2022 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022
Bâtiments d'Activité Economique Blagny-Carignan

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Résultats Totaux
Recettes de l'exercice :	693,52 €		0,00 €	
Dépenses de l'exercice :	-40 355,14 €		-168 419,00 €	
Résultats de l'exercice :	-39 661,62 €	-39 661,62 €	-168 419,00 €	-168 419,00 €
Résultats de clôture de l'exercice antérieur :	105 335,28 €		303 738,12 €	
A déduire affectation résultat exercice antérieur :				
Résultats reportés :	105 335,28 €	105 335,28 €	303 738,12 €	303 738,12 €
Résultats de clôture de l'exercice :	65 673,66 €		135 319,12 €	200 992,78 €
Recettes certaines restant à réaliser :	8 997,06 €		29 930,21 €	
Restes à réaliser et crédits de reports :			-68 868,00 €	
Solde des Restes à réaliser :	8 997,06 €	8 997,06 €	-38 937,79 €	-38 937,79 €
Résultats définitifs :	74 670,72 €		96 381,33 €	171 052,05 €

A l'unanimité ;

DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2023, le résultat du budget précédemment indiqué tel que détaillé ci-dessous :

Affectation du résultat (1068)				
Couverture du déficit d'investissement + déficit des RAR :	0,00 €			
Affectation à la couverture de l'autofinancement résiduel du programme :				
Affectation à la couverture de besoins nouveaux :	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Reports à nouveau : (002) :	65 673,66 €		(001) :	135 319,12 €
				200 992,78 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
2023.04.13 15:43:45 +0200
Ref:20230413_153402_1-1-O
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 44</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 55</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
--	---

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Cellules Artisanales de Douzy », et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Cellules Artisanales de Douzy », dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

CELLULES ARTISANALES DOUZY

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	504,45 €
		<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)</i>	
040 - Opérations d'ordre entre sections	9 383,83 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	24 606,00 €
TOTAL	9 383,83 €	TOTAL	25 110,45 €
001 - Déficit d'investissement reporté	297 837,72 €		
TOTAL	307 221,55 €		
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2022 : 282 111,10 €			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	3 298,89 €	70 - Vente de produits	23 019,43 €
<i>Eau, assurance, TF</i>		<i>Loyers + Rbt charges</i>	
67 - Charges exceptionnelles	853,84 €		
<i>Batiment blanc trop versé sur charges 2021</i>			
042 - Opérations d'ordre entre sections	24 606,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	2,22 €
		<i>Arrondi TVA</i>	
		042 - Opérations d'ordre entre sections	9 383,83 €
TOTAL	28 758,73 €	TOTAL	32 405,48 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2022 : 3 646,75 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
 Le Président,
 Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
 2023.04.13 15:43:56 +0200
 Ref:20230413_153602_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/37 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe « cellules artisanales Douzy »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;

Vu l'instruction comptable M4 ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « cellules artisanales Douzy » de l'exercice 2022 ;

Statuant sur les résultats de l'exercice ;

Considérant ledit Compte Administratif

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Cellules Artisanales de Douzy

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Résultats Totaux
Recettes de l'exercice :	32 405,48 €		25 110,45 €	
Dépenses de l'exercice :	-28 758,73 €		-9 383,83 €	Exercice
Résultats de l'exercice :	3 646,75 €	3 646,75 €	15 726,62 €	15 726,62 €
				19 373,37 €
Résultats de clôture de l'exercice antérieur :	504,45 €		-297 837,72 €	
A déduire affectation résultat exercice antérieur :	-504,45 €			
Résultats reportés :	0,00 €	0,00 €	-297 837,72 €	-297 837,72 €
				Clôture
Résultats de clôture de l'exercice :	3 646,75 €		-282 111,10 €	-278 464,35 €
Recettes certaines restant à réaliser :			0,00 €	
Restes à réaliser et crédits de reports :				
Solde des Restes à réaliser :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Définitif
Résultats définitifs :	3 646,75 €		-282 111,10 €	-278 464,35 €

A l'unanimité ;

DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2023, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit et de couvrir au budget 2023 le déficit dont il s'agit par une recette nouvelle comme suit :

Affectation du résultat (1068)				
Couverture du déficit d'investissement + déficit des RAR :	3 646,75 €			
Affectation à la couverture de l'autofinancement résiduel du programme :				
Affectation à la couverture de besoins nouveaux :				
	3 646,75 €	-3 646,75 €		
Reports à nouveau : (002) :	0,00 €		(001) :	-282 111,10 €
				-282 111,10 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
2023.04.13 15:43:33 +0200
Ref:20230413_153603_1-1-O
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 44</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 55</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/38 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget annexe « ZI de Carignan »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « ZI de Carignan », et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « ZI de Carignan », dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 - Emprunts	81 011,16 €		
<i>Rembt capital emprunts</i>			
040 - Opérations d'ordre entre section	1 638 667,14 €		
TOTAL	1 719 678,30 €	TOTAL	- €
		001 - Excédent d'investissement reporté	980 505,54 €
		TOTAL	980 505,54 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2022 : 739 172,76 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	718,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ve	263 272,00 €
<i>Divisions parcellaires (Dumay)</i>			
66 - Charges financières	22 343,46 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,80 €
<i>Intérêt des emprunts</i>			
		042 - Opérations d'ordre entre section	1 638 667,14 €
043 - Opérations d'ordre à l'interieur de la section	22 343,46 €	043 - Opérations d'ordre à l'interieur de la se	22 343,46 €
<i>Transfert de charges</i>		<i>Transfert de charges</i>	
TOTAL	45 404,92 €	TOTAL	1 924 283,40 €
001 - Déficit de fonctionnement reporté	1 878 877,68 €		
TOTAL	1 924 282,60 €		

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2022 : 0,80 €

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
2023.04.13 15:44:21 +0200
Ref:20230413_153603_2-1-O
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 45</p> <p>Présents : 11</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PULLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/39 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe « Zone Industrielle de Carignan »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M14 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « Zone Industrielle de Carignan » de l'exercice 2022 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Budget Zone Industrielle de Carignan

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Résultats Totaux
Recettes de l'exercice :	1 924 283,40 €		0,00 €	
Dépenses de l'exercice :	-45 404,92 €		-1 719 678,30 €	
Résultats de l'exercice :	1 878 878,48 €	1 878 878,48 €	-1 719 678,30 €	-1 719 678,30 €
Résultats de clôture de l'exercice antérieur :	-1 878 877,68 €		980 505,54 €	
A déduire affectation résultat exercice antérieur :				
Résultats reportés :	-1 878 877,68 €	-1 878 877,68 €	980 505,54 €	980 505,54 €
Résultats de clôture de l'exercice :	0,80 €		-739 172,76 €	-739 171,96 €
Recettes certaines restant à réaliser :			0,00 €	
Restes à réaliser et crédits de reports :	- €		0,00 €	
Solde des Restes à réaliser :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats définitifs :	0,80 €		-739 172,76 €	-739 171,96 €

A l'unanimité ;

DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2023, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit et de couvrir au budget 2023 le déficit dont il s'agit par une recette nouvelle comme suit :

Affectation du résultat (1068)					
Couverture du déficit d'investissement + déficit des RAR :	0,80 €				
Affectation à la couverture de l'autofinancement résiduel du programme :					
Affectation à la couverture de besoins nouveaux :					
	0,80 €	-0,80 €		0,80 €	
Reports à nouveau : (002) :	0,00 €		(001) :	-739 172,76 €	-739 172,76 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
2023.04.13 15:43:37 +0200
Ref:20230413_153802_1-1-O
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/45 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe « hôtel d'entreprises Douzy-lotissement n3 »°</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M4 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « hôtel d'entreprises Douzy-lotissement n3 » de l'exercice 2022 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022					
Budget Hôtel Entreprises Douzy - Lotissement N°3 -					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
					Résultats
					Totaux
Recettes de l'exercice :	0,00 €		0,00 €		
Dépenses de l'exercice :	0,00 €		0,00 €		
Résultats de l'exercice :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Exercice 0,00 €
Résultats de clôture de l'exercice antérieur :	0,34 €		0,66 €		
A déduire affectation résultat exercice antérieur :					
Résultats reportés :	0,34 €	0,34 €	0,66 €	0,66 €	Clôture 1,00 €
Résultats de clôture de l'exercice :	0,34 €			0,66 €	
Recettes certaines restant à réaliser :					
Restes à réaliser et crédits de reports :					
Solde des Restes à réaliser :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Définitif 1,00 €
Résultats définitifs :	0,34 €			0,66 €	

A l'unanimité ;

DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2023, le résultat du budget précédemment indiqué tel que détaillé ci-dessous :

Affectation du résultat (1068)					
Couverture du déficit d'investissement + déficit des RAR :					
Affectation à la couverture de l'autofinancement résiduel du programme :					
Affectation à la couverture de besoins nouveaux :	0,00 €	0,00 €			
Reports à nouveau : (002) :	0,34 €		(001) :	0,66 €	1,00 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR



FREDERIC LATOUR
 2023.04.13 15:50:27 +0200
 Ref:20230413_154203_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 44</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 55</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/46 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget annexe « Bâtiment logistique Brévilly »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Bâtiment logistique Brévilly » et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Bâtiment logistique Brévilly », dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

BÂTIMENT LOGISTIQUE BREVILLY			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
		75 - Autres produits de gestion courante	0,35 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,35 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2022 : 0,35 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR



FREDERIC LATOUR
 2023.04.13 15:50:16 +0200
 Ref:20230413_154204_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/47 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe « bâtiment logistique Brévilly »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M4 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « bâtiment logistique Brévilly » de l'exercice 2022 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022					
Budget Bâtiment logistique Brévilly					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
					Résultats
					Totaux
Recettes de l'exercice :	0,35 €		0,00 €		
Dépenses de l'exercice :	0,00 €		0,00 €		
Résultats de l'exercice :	0,35 €	0,35 €	0,00 €	0,00 €	0,35 €
Résultats de clôture de l'exercice antérieur :	0,00 €		0,00 €		
A déduire affectation résultat exercice antérieur :					
Résultats reportés :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Résultats de clôture de l'exercice :	0,35 €			0,00 €	0,35 €
Recettes certaines restant à réaliser :					
Restes à réaliser et crédits de reports :					
Solde des Restes à réaliser :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Résultats définitifs :	0,35 €			0,00 €	0,35 €

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2023, le résultat du budget précédemment indiqué tel que détaillé ci-dessous :

Affectation du résultat (1068)					
Couverture du déficit d'investissement + déficit des RAR :					
Affectation à la couverture de l'autofinancement résiduel du programme :					
Affectation à la couverture de besoins nouveaux :	0,00 €	0,00 €			
Reports à nouveau : (002) :	0,35 €		(001) :	0,00 €	0,35 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR



FREDERIC LATOUR
 2023.04.13 16:13:48 +0200
 Ref:20230413_154402_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 44</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 55</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/48 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget annexe « Cellules Grandes Grèves – Zac de Douzy »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Cellules Grandes Grèves – Zac de Douzy » et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Cellules Grandes Grèves – Zac de Douzy », dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

CELLULES GRANDES GREVES - ZAC DE DOUZY			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
21 - Immobilisations corporelles	40 450,11 €	13 - Subventions d'investissements	225 798,00 €
23 - Immobilisations en cours <i>Construction des 2 cellules commerciales</i>	1 683 902,75 €	165 - Dépôts et cautionnements reçus	4 800,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	69 999,99 €		
TOTAL	1 794 352,85 €	TOTAL	230 598,00 €
		001- Excédent d'investissement reporté	1 302 824,64 €
		TOTAL	1 533 422,64 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2022 : 260 930,21 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 941,47 €	70 - Ventes produits fabriqués, prestations	20 218,72 €
66 - Charges financières	8 919,22 €	75 - Autres produits de gestion courante	1,34 €
		77 - Produits exceptionnels	25 000,00 €
TOTAL	10 860,69 €	TOTAL	45 220,06 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté	1 400,00 €		
TOTAL	12 260,69 €		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2022 : 32 959,37 €			

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électronique par
 Le Président,
 Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
 2023.04.13 16:13:28 +0200
 Ref:20230413_154404_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSINET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/49 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe « Cellules Grandes Grèves – Zac de Douzy »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M4 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « Cellules Grandes Grèves – Zac de Douzy » de l'exercice 2022 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022					
Cellules Grandes Grèves - Zac de Douzy					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
					Résultats Totaux
Recettes de l'exercice :	45 220,06 €			230 598,00 €	
Dépenses de l'exercice :	-10 860,69 €			-1 794 352,85 €	
Résultats de l'exercice :	34 359,37 €	34 359,37 €		-1 563 754,85 €	-1 529 395,48 €
Résultats de clôture de l'exercice antérieur :	-1 400,00 €			1 302 824,64 €	
A déduire affectation résultat exercice antérieur :					
Résultats reportés :	-1 400,00 €	-1 400,00 €		1 302 824,64 €	1 302 824,64 €
Résultats de clôture de l'exercice :	32 959,37 €			-260 930,21 €	-227 970,84 €
Recettes certaines restant à réaliser :				89 777,00 €	
Restes à réaliser et crédits de reports :				- 305 496,00 €	
Solde des Restes à réaliser :	0,00 €	0,00 €		-215 719,00 €	-215 719,00 €
Résultats définitifs :	32 959,37 €			-476 649,21 €	-443 689,84 €

A l'unanimité ;

DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2023, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit et de couvrir au budget 2023 le déficit dont il s'agit par une recette nouvelle comme suit :

Affectation du résultat (1068)					
Couverture du déficit d'investissement + déficit des RAR :	32 959,37 €				
Affectation à la couverture de l'autofinancement résiduel du programme :					
Affectation à la couverture de besoins nouveaux :					
	32 959,37 €	-32 959,37 €		32 959,37 €	
Reports à nouveau : (002) :	0,00 €		(001) :	-260 930,21 €	-260 930,21 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électronique par
Le Président,
Frédéric LATOUR



FREDERIC LATOUR
 2023.04.13 16:14:00 +0200
 Ref:20230413_154602_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 44</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 55</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/50 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget annexe « Projet MAPP Mouzon »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Projet MAPP Mouzon » et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Projet MAPP Mouzon », dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

PROJET MAPP MOUZON			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 - Immobilisations corporelles	- €	16- Emprunts et dettes assimilées	- €
	- €		
TOTAL	- €	TOTAL	- €
001 - Déficit d'investissement reporté	4 600,00 €		
TOTAL	4 600,00 €	TOTAL	- €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2022 : 4 600 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	- €	70 - Ventes produits fabriqués, prestations	- €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	76 - Produits financiers	- €
66 - Charges financières	- €	77 - Produits exceptionnels	- €
042 - Opérations d'ordre entre section	- €		
TOTAL	- €	TOTAL	- €

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

**Signé électroniquement par
 Le Président,
 Frédéric LATOUR**



FREDERIC LATOUR
 2023.04.13 16:13:52 +0200
 Ref:20230413_154603_1-1-O
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Étaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA; M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héroïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/51 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe « Projet MAPP Mouzon »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :
Entendu le rapport de Monsieur le Vice-Président chargé des Finances ;
Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 ;
Vu l'instruction comptable M4 ;
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif du budget annexe « Projet MAPP Mouzon » de l'exercice 2022 ;
Statuant sur les résultats de l'exercice ;
Considérant ledit Compte Administratif

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022					
Projet MAPP Mouzon					
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
					Résultats Totaux
Recettes de l'exercice :	0,00 €		0,00 €		Exercice 0,00 €
Dépenses de l'exercice :	0,00 €		0,00 €		
Résultats de l'exercice :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Résultats de clôture de l'exercice antérieur :			-4 600,00 €		
A déduire affectation résultat exercice antérieur :					
Résultats reportés :			-4 600,00 €	-4 600,00 €	Clôture -4 600,00 €
Résultats de clôture de l'exercice :	0,00 €			-4 600,00 €	
Recettes certaines restant à réaliser :			0,00 €		
Restes à réaliser et crédits de reports :			- €		
Solde des Restes à réaliser :	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Définitif -4 600,00 €
Résultats définitifs :	0,00 €			-4 600,00 €	

A l'unanimité ;
DECIDE sur proposition de Monsieur le Vice-Président chargé des finances, d'affecter au budget 2023, le résultat du budget précédemment indiqué comme suit:

Affectation du résultat (1068)					
Couverture du déficit d'investissement + déficit des RAR :	0,00 €				
Affectation à la couverture de l'autofinancement résiduel du programme :					
Affectation à la couverture de besoins nouveaux :	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Reports à nouveau : (002) :	0,00 €		(001) :	-4 600,00 €	-4 600,00 €

DONNE tous pouvoirs au Président ou son représentant délégué afin de prendre tous actes relatifs à cette délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR



FREDERIC LATOUR
 2023.04.13 16:14:04 +0200
 Ref:20230413_154801_1-1-0
 Signature numérique
 le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 44</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 55</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOU DI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOU DI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/52 portant vote du compte administratif et du compte de gestion 2022 du budget annexe « Fermes Photovoltaïques Douzy »</p>	

Le Conseil de Communauté de Communes, après en avoir délibéré :

Délibérant concomitamment sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget annexe « Fermes Photovoltaïques Douzy » et sur le compte de gestion correspondant, dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité ;

Vu le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget dont il s'agit ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant les opérations régulières ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Considérant la totale similitude entre les indications portées au compte de gestion par Monsieur le Trésorier Principal et celles résultant du Compte Administratif de la collectivité ;

Sur le rapport de la Commission Finances et sur proposition de Monsieur le Vice-Président en charge des finances et hors la présence de Monsieur le Président ;

A l'unanimité ;

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Fermes Photovoltaïques Douzy » dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Principal, Receveur de la collectivité qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote des Comptes Administratifs.

DONNE acte de la présentation du Compte Administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

FERMES PHOTOVOLTAÏQUES DOUZY			
COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
040 - Opérations d'ordre entre section	191 326,29 €		
TOTAL	191 326,29 €	TOTAL	- €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE 2022 : 191 326,29 €			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	191 326,29 €		
		042 - Opérations d'ordre	191 326,29 €
TOTAL	191 326,29 €	TOTAL	191 326,29 €

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du tableau d'exécution budgétaire du compte de gestion du Trésorier Principal, Receveur de la collectivité, relatives aux reports à nouveau et aux résultats de l'exercice ;

VOTE le Compte Administratif 2022 et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Certifié exécutoire à compter de la date de transmission au représentant de l'Etat ;

Signé électroniquement par
Le Président,
Frédéric LATOUR



FREDERIC LATOUR
2023.04.13 16:13:45 +0200
Ref:20230413_154803_1-1-O
Signature numérique
le Président

Frédéric LATOUR

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 23 mars 2023

<p>Date de convocation : 17 mars 2023</p> <p>Nombre de membres : 73</p> <p>En exercice : 73</p> <p>Présents : 45</p> <p>Pouvoir : 11</p> <p>Votants : 56</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars à 19H00</p> <p>Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Carignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LATOUR.</p> <p><u>Etaient présents :</u> (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) Jean-Jacques COEN ; (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY ; Mme Christine PAULIN, M. Gilbert LORDIER, Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY) M. Claude LALLEMENT, M. Lucien EVRARD ; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAUCOURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LE MONT DIEU) Mme Anne FRAIPONT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON ; (LETANNE) Mme Sylvie CHAMPEAUX ; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, Mme Michelle FORTIER, M. Eric BELDJOUDI, M. Lionel BIHIN ; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER ; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT.</p> <p><u>POUVOIRS :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER donne pouvoirs à (OSNES) M. Daniel COLA. (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoirs à (LA FERTE SUR CHIERS) M. Etienne MALCUIT. (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT donne pouvoirs à (MARGNY) M. Michel PROTIN. (BLAGNY) Mme Monique HELSEN donne pouvoirs à (BLAGNY) M. Jean-Jacques COEN. (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT donne pouvoirs à (SACHY) Mme Arlette BRACONNIER. (BULSON) M. Patrick BERTEAUX donne pouvoirs à (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET. (DOUZY) Mme Charline CLOSSE donne pouvoirs à (DOUZY) M. Claude LALLEMENT. (DOUZY) M. François MESSNET donne pouvoirs à (DOUZY) M. Lucien EVRARD. (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoirs à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI. (MOUZON) M. Patrick BRAUN donne pouvoirs à (MOUZON) M. Alain RENARD. (PURE) M. Yves MOZET donne pouvoirs à (CARIGNAN) M. Alain DASSIMY.</p> <p><u>Absents excusés :</u> (ANGECOURT) Mme Frédérique KRETZMEYER ; (AUFLANCE) M. Jean Marie TURCHI ; (AUTRECOURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, Mme Monique HELSEN ; (BREVILLY) M. Olivier HIBLOT ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) Mme Héloïse TUPEANSKAS, M. Edouard VIZCAINO ; (DOUZY) Mme CLOSSE, Mme Catherine DOUBLET, M. François MASSENET, Mme Françoise MAIGRET ; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW, Mme Corinne GALLERNE ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR, M. Patrick BRAUN ; (PURE) M. Yves MOZET ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M. Richard PHILBICHE ; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON.</p> <p>Monsieur Gilbert LORDIER a été désigné secrétaire de séance.</p>
<p>Délibération n° 2023/53 portant affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe « Fermes Photovoltaïques Douzy »</p>	

